



Infirmières Une solution originale à imiter? *Page A 5*



Environnement Nouvelle agence fédérale *Page A 3*



Zeitgeist L'amour au sein de la famille *Page B 10*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CIX N° 27

LE DEVOIR, LE VENDREDI 9 FÉVRIER 2018

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

REM

Bombardier rate le train

La perte du contrat de la Caisse de dépôt crée de l'inquiétude pour l'avenir de l'usine de La Pocatière

FRANÇOIS DESJARDINS
JEANNE CORRIVEAU

Six mois après avoir été écartée d'un contrat new-yorkais dont le potentiel était estimé à 3,2 milliards \$US, Bombardier voit un autre projet de transport, en territoire un peu plus connu celui-là, lui filer entre les doigts.

La Caisse de dépôt et placement du Québec a annoncé jeudi que le contrat des voitures du Réseau express métropolitain (REM) avait été remporté par Alstom Transport Canada et SNC-Lavalin, échappant ainsi à Bombardier Transport Canada, qui était en lice.

L'exclusion du constructeur montréalais du projet de 6,3 milliards a immédiatement soulevé plusieurs questions sur l'avenir de l'usine de La Pocatière, actuellement occupée à assembler les trains Azur pour le métro de Montréal. La situation a d'ailleurs incité le premier ministre Philippe Couillard à se faire rassurant à l'égard de l'avenir de l'établissement, qui a produit plus de 6000 voitures de train et de métro depuis le milieu des années 1970 et compte plus ou moins 600 employés.

«Il y a des activités encore pour un bon moment à La Pocatière. Il y aura des agrandissements de métro. De nouvelles lignes de différentes couleurs qui vont voir le jour à Montréal», a dit M. Couillard lors d'une conférence de presse en compagnie de la mairesse de Montréal, Valérie Plante, du président de la Caisse, Michael Sabia, et du ministre fédéral des Transports, Marc Garneau.

L'entente de gré à gré conclue en 2010 avec le consortium Bombardier-Alstom pour les voitures du métro de Montréal s'appliquera aussi pour le matériel roulant requis pour le prolongement de la ligne bleue et pour la ligne rose si celle-ci se réalise, a assuré M. Couillard.

«Mais comme contribuable québécois, on a avantage à avoir des processus compétitifs les plus larges possible. C'est l'approche qu'a choisie avec justesse M. Sabia», a dit le premier ministre.

VOIR PAGE A 10 : REM

Lire aussi · Propriétaire plutôt que locataire.

La Caisse de dépôt veut acheter des infrastructures de la gare Centrale. *Page B 7*



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, et le numéro un de la Caisse de dépôt et placement du Québec, Michael Sabia



JUNG YEON-JE AGENCE FRANCE-PRESSE

La Corée du Nord mise sur la présence féminine aux Jeux olympiques pour marquer des points sur le plan diplomatique. Ci-dessus, les «cheerleaders» — elles sont 229 habillées à l'identique — à leur arrivée à Pyeongchang.

JEUX OLYMPIQUES

Offensive de charme

La Corée du Nord utilise les femmes pour servir ses intérêts géopolitiques

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Sous prétexte de favoriser une détente dans les relations entre la Corée du Sud et du Nord, les femmes sont plus que jamais instrumentalisées dans ces Jeux olympiques. «Elles sont utilisées pour donner une image radieuse aux Jeux», estime notamment Patrick Clastres, spécialiste de l'histoire des Olympiques et professeur d'histoire à Lausanne. «Elles font l'objet d'un marchandage.»

Selon le politologue Steven Denney, attaché à l'Institut asiatique de la Munk School of Global Affairs de l'Université de Toronto, on n'hésite pas à user de l'image de la

femme à des fins politiques discutables. Tandis que les hockeyeuses de l'équipe canadienne tenteront d'obtenir un cinquième titre olympique, l'équipe sud-coréenne se voit par exemple imposer des joueuses de la Corée du Nord pour offrir au monde une image d'union qui ne se traduit pourtant pas dans la réalité. «L'équipe de hockey de la Corée du Sud est utilisée à des fins politiques évidentes», dit-il.

«On ne peut même pas imaginer qu'une chose pareille soit envisagée pour une équipe masculine», s'indigne de son côté Patrick Clastres, en entrevue au *Devoir*. «C'est comme si les femmes valaient

VOIR PAGE A 10 : JEUX

UPAC

Coiteux maintient le cap malgré tout

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Correspondante parlementaire à Québec

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Le ministre de la Sécurité publique, Martin Coiteux, n'a nullement l'intention de modifier son projet de loi donnant plus de pouvoir à l'Unité permanente anticorruption (UPAC), pas plus qu'il ne se formalise des échanges amicaux réguliers entre le grand patron de police Martin Prud'homme et le député libéral Guy Ouellette.

Pourtant, ces échanges — qui sont détaillés dans le mandat de perquisition ayant permis la fouille du domicile de Guy Ouellette, le jour de son arrestation — «soulève[nt] des questions sérieuses» au sujet de la séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le judiciaire, estime Martine Valois, professeure de droit à l'Université de Montréal.

«La police relève du pouvoir exécutif, mais elle est indépendante de ce pouvoir quand elle mène des enquêtes criminelles», a rappelé la professeure jeudi, lors d'un entretien avec *Le Devoir*. «Alors, quand un député membre du gouvernement discute avec le chef de la SQ ou avec d'autres policiers au sujet d'enquêtes criminelles, ça pose problème.»

Martine Valois, qui est également membre du Comité de suivi des recommandations de la commission Charbonneau, est l'«avocate émérite» dont l'expertise a auparavant été citée par le ministre Coiteux et le premier ministre Philippe Couillard pour défendre le mode de nomination du commissaire de l'UPAC.

Jeudi, elle s'est montrée très critique de la proximité entre Guy Ouellette et Martin Prud'homme, un puissant chef policier impliqué dans des enquêtes visant le Parti libéral. Selon elle, M. Ouellette interprète trop largement les mandats qui lui sont confiés. «La fonction d'un député n'est pas de se transformer en enquêteur et de prendre sur lui d'aller faire sa

VOIR PAGE A 10 : UPAC

Lire aussi · Examen d'une relation. L'UPAC s'intéresse aux liens entre Guy Ouellette et Martin Prud'homme. *Page A 2*



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre de la Sécurité publique, Martin Coiteux, ne s'offusque pas des relations que Guy Ouellette et Martin Prud'homme entretiennent.

AUJOURD'HUI

Économie · Correction boursière.

Wall Street a de nouveau plongé jeudi, le Dow Jones perdant 4,15%. *Page B 8*

Le monde · Déluge de feu. Les avions du régime syrien ont pilonné la Ghouta orientale, tuant 220 civils en 4 jours. *Page A 7*

Culture · Sortir de l'ombre.

Publication d'un manifeste d'artistes autochtones pour assurer leur rayonnement. *Page B 2*



Avis légaux..... A 6
Décès..... B 9
Météo..... B 8
Mots croisés..... B 8
Petites annonces..... B 9
Sudoku..... B 8

ACTUALITÉS

ARMEMENT

Vente de blindés: Ottawa n'a pas de preuve contre l'Arabie saoudite

Le NPD dénonce la décision de la ministre Chrystia Freeland

HÉLÈNE BUZZETTI
Correspondante parlementaire à Ottawa

Les véhicules blindés légers canadiens continueront d'être vendus à l'Arabie saoudite. Le Canada n'a en effet pas réussi à prouver que des véhicules canadiens avaient été utilisés par Riyad contre ses civils. Mais le gouvernement s'engage à revoir le système pour les contrats militaires futurs.

«Les représentants d'Affaires mondiales Canada n'ont trouvé aucun élément de preuve concluant démontrant que des véhicules fabriqués par le Canada ont été utilisés dans le cadre de graves violations des droits de la personne. Il s'agit là de l'opinion indépendante et objective de notre fonction publique ainsi que de l'avis qui m'a été transmis en ma qualité de ministre», a déclaré en comité parlementaire la ministre des Affaires étrangères, Chrystia Freeland.

M^{me} Freeland avait annoncé l'été dernier cette enquête après que des photos eurent surgi dans les médias laissant croire que des véhicules blindés canadiens, des Gurkha fabriqués par Terradyne à Aurora, avaient été utilisés par le régime saoudien lors du siège d'Awamiyah, une ville à majorité chiite de l'est du pays.

Sur la foi de ces informations, plusieurs voix avaient redoublé d'ardeur pour demander qu'Ottawa suspende les permis d'exportation accordés à l'ontarienne General Dynamics Land Systems (GDLS), qui doit fournir un nombre non divulgué de blindés légers à l'Arabie saoudite moyennant la somme de 15 milliards de dollars.

Fausse route

Selon la députée néodémocrate Hélène Laverdière, la ministre fait fausse route. «Le critère n'est pas comme la ministre semble l'indiquer d'avoir la preuve que ça a été utilisé, elle fait valoir aux journalistes. Nos règlements disent que s'il y a un risque raisonnable [d'utilisation des armes exportées pour des violations des droits de la personne] ça ne devrait pas être exporté.» M^{me} Freeland a refusé de s'engager à rendre public ce rapport interne. «Je devrai le demander au ministère, je dois parler avec les fonctionnaires.»

Cette réponse a fait bondir M^{me} Laverdière, elle-même une ancienne employée du ministère. «C'est facile de s'abriter derrière les fonctionnaires, mais je ne vois pas de raison pour lesquelles le rapport ne devrait pas être public.»

La ministre Freeland a par ailleurs convenu que l'expérience des blindés de GDLS l'avait ébranlée. «Cette expérience m'a amenée à repenser le système canadien relatif à la délivrance de licence d'exportation. J'en suis venue à la conclusion que le Canada peut faire mieux.»

Elle propose d'inscrire dans la loi une «disposition relative au risque substantiel» qui ferait en sorte que les gouvernements actuel et futurs «n'autoriseraient pas l'exportation d'une marchandise contrôlée s'il existait un risque substantiel qu'elle puisse être utilisée pour commettre une atteinte aux droits de la personne».

En coulisses, on explique qu'à l'heure actuelle, les droits de la personne font partie de l'analyse, mais ne sont qu'une «considération».

Quoi qu'il en soit, ces changements n'affecteront pas le contrat avec l'Arabie saoudite. «Par principe, le Canada honorera les contrats existants dans la mesure du possible», a dit M^{me} Freeland. Les partenaires commerciaux du Canada «doivent savoir qu'une entente conclue avec le Canada perdure au-delà des élections».

Le contrat avait été autorisé sous le gouvernement de Stephen Harper.



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Guy Ouellette et Martin Prud'homme sont régulièrement en contact depuis 1992, quand ils travaillaient tous les deux à la Sûreté du Québec.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

JUSTICE

L'UPAC s'intéresse aux liens entre Guy Ouellette et Martin Prud'homme

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ
JESSICA NADEAU

L'UPAC a organisé deux rencontres avec le grand patron de la Sûreté du Québec au sujet de ses liens avec le député libéral Guy Ouellette, révèle le mandat de perquisition ayant permis la fouille du domicile de M. Ouellette. Le document démontre que le député et Martin Prud'homme se parlent sur une base régulière.

Obtenu par un consortium de médias dont fait partie *Le Devoir*, le mandat met aussi en lumière que l'UPAC soupçonne Lino Zambito de faire partie du complot pour vol de documents et fuite d'informations dans les médias, de connivence avec le député Guy Ouellette et deux policiers de l'UPAC.

Le document est daté du 25 octobre dernier, jour de l'arrestation du député Guy Ouellette. L'interdit de publication le concernant a été levé jeudi. Les éléments contenus dans les mandats ne constituent pas de la preuve. Ce sont des allégations des policiers qui n'ont pas été testées en cour.

Le directeur général de la Sûreté du Québec (présentement prêté au Service de police de la Ville de Montréal, SPVM), Martin Prud'homme, a été rencontré par la GRC à deux reprises au cours de l'automne. Il est considéré comme un «témoin» dans le cadre de l'enquête ouverte par l'UPAC pour découvrir qui divulguait aux médias de l'information sur des enquêtes en cours.

C'est Martin Prud'homme lui-même qui a approché l'UPAC pour demander une rencontre avec les enquêteurs. Il avait été informé de la tenue d'une enquête de l'UPAC sur les fuites entourant le projet Mâchurer et l'implication potentielle de Guy Ouellette.

Par souci de transparence, l'UPAC a demandé à la GRC de mener l'entrevue: plusieurs enquêteurs de l'UPAC sont issus de la SQ, donc sous l'autorité de Martin Prud'homme — qui se dit d'ailleurs «défenseur de «retirer ses membres de l'UPAC»», note le mandat.

«Il veut savoir comment se gouverner [sic] lorsque Guy Ouellette communiquera avec lui à nouveau»,

« Martin Prud'homme déclare que c'est normal que Guy Ouellette l'appelle. M. Ouellette a un très grand réseau. »

Extrait de notes d'enquête de la Gendarmerie royale du Canada

écrivent les enquêteurs de la GRC dans leurs notes. «Il a une grande préoccupation par rapport à la façon dont il doit se comporter avec Guy Ouellette. "Je ne suis pas un agent source. Je ne mettrai pas de micros." Il ne peut pas faire ça dans son rôle.»

Les deux hommes sont régulièrement en contact depuis 1992, quand ils travaillaient tous les deux à la Sûreté du Québec.

Ils ont depuis conservé des liens d'amitié. Ils mangent ensemble deux fois par année et se parlent «environ une fois par mois», généralement à l'initiative de Guy Ouellette, confie Martin Prud'homme.

Des conversations politiques

Martin Prudhomme affirme que jamais Guy Ouellette n'a essayé de lui soutirer de l'information et que, de toute façon, jamais il ne lui en donnerait. Ils parlent de «politique, de projets de loi, etc.», mais jamais Guy Ouellette ne pose de questions sur des enquêtes de la SQ.

Pourtant, dans une conversation de 45 minutes que Martin Prud'homme a eue avec Guy Ouellette peu avant son entrevue avec la GRC, le député l'avait «averti» que deux personnes (dont les noms sont caviardés) n'étaient pas contentes de la progression d'une enquête de la SQ touchant le SPVM. Guy Ouellette aurait aussi confié qu'un enquêteur de l'UPAC «avait une haine envers lui».

Le grand patron de la SQ ne voit pas de problème à ces échanges entre un membre du gouvernement et un chef policier. «Martin Prud'homme déclare que c'est normal que Guy Ouellette l'appelle. M. Ouellette a un très grand réseau. "Il parle à beaucoup de monde.»

Lors de son deuxième entretien avec la GRC, le 17 octobre, Martin Prud'homme s'est même «questionné sur le fait qu'il est le seul offi-

cier à être rencontré par l'UPAC quand il sait pertinemment que plusieurs de ses officiers vont manger avec Guy Ouellette».

Les fuites qui préoccupent l'UPAC auraient mené à la publication de plusieurs articles dans plusieurs médias, notamment au sujet de l'enquête Mâchurer, qui vise l'ancien premier ministre Jean Charest et Marc Bibeau, un important collecteur de fonds du Parti libéral du Québec.

Ces fuites ont également mené à la publication d'échanges de courriels montrant des liens d'amitié entre Sam Hamad et Marc-Yvan Côté.

M. Prud'homme ne croit pas que «Guy Ouellette a des intérêts dans les dossiers de l'UPAC, il le croit honnête et intègre».

Zambito

L'enquête de l'UPAC vise quatre personnes: Guy Ouellette, Richard Despaties (analyste-enquêteur de l'UPAC congédié en octobre 2016), Stéphane Bonhomme (policier de la Sûreté du Québec qui travaille au Service des enquêtes sur la corruption), et Lino Zambito, dont le nom apparaît aujourd'hui pour la première fois.

La dénonciation laisse entendre que Lino Zambito a eu accès à des documents de première main en provenance de l'UPAC. On tente aussi d'établir qu'il parle à Guy Ouellette et Richard Despaties, qui lui auraient transmis des informations privilégiées.

M. Zambito a été un témoin vedette de la commission Charbonneau. Il a plaidé coupable en 2015 à des accusations de complot, de fraude et de corruption pour des infractions commises alors qu'il était vice-président de la firme Infrabec à Boisbriand. Il est également témoin dans les projets Lierre et Mâchurer.

Le Devoir

L'UPAC et Québec au cœur d'une poursuite de 2 millions

L'UPAC se retrouve également au cœur d'une poursuite intentée par l'ancien numéro 2 de l'organisation Marcel Forget, qui réclame deux millions de dollars au gouvernement du Québec, puisqu'il estime avoir été victime d'un congédiement illégal.

M. Forget s'est retrouvé dans l'embarras en novembre dernier après que *Le Journal de Montréal* eut rapporté qu'il a vendu des actions sans permis de courtier dans les années 1990 et 2000.

Des policiers et d'ex-policiers ont affirmé au quotidien montréalais avoir investi, grâce à lui, dans la firme Newtech, qui a été mise à l'amende dans la foulée d'une enquête de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Dans sa poursuite, dont *Le Devoir* a obtenu copie, M. Forget soutient avoir été obligé de démissionner après avoir fait l'objet de menaces d'André Fortier, secrétaire général associé aux emplois supérieurs.

«[Il lui a indiqué] qu'il serait mieux pour la suite de sa carrière qu'il démissionne», peut-on lire dans le document.

Un «congédiement déguisé», déplore M. Fortier, qui décrit la méthode comme étant «illégal et abusive». Il souligne avoir réfuté les informations révélées dans les articles le visant et avoir collaboré pour remettre les pendules à l'heure.

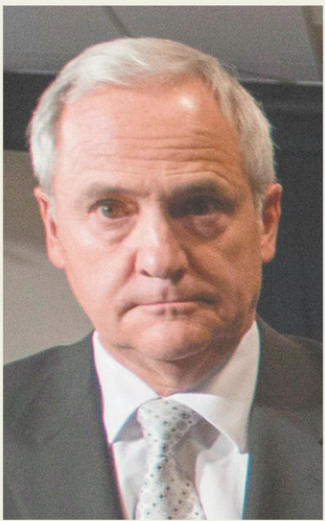
«Le gouvernement savait que les articles du *Journal de Montréal* reposaient sur des allégations fausses, mensongères et tendancieuses», souligne la poursuite.

Selon M. Forget, il a été évincé dans le seul but de sauver les apparences de l'organisation. «M. Forget est le bouc émissaire d'une crise qui perdurait à l'UPAC et au ministère de la Sécurité publique depuis plusieurs mois», indique le document.

L'ancien commissaire associé aux vérifications de l'UPAC dit aussi avoir été privé des compensations financières prévues à ses conditions de travail. Considérant la médiatisation de l'affaire, il réclame aussi des sommes en dommages-intérêts, pour un total de deux millions de dollars.

«La réputation professionnelle jusqu'alors sans tache de M. Forget ne pourra jamais être rétablie», indique-t-on.

Améli Pineda



LA PRESSE CANADIENNE

Marcel Forget

« Le Canada honorera les contrats existants dans la mesure du possible »

Chrystia Freeland, ministre des Affaires étrangères



DOSSIER DU SAMEDI

Cap sur Pyeongchang

Au-delà de la politique, les Jeux olympiques de Pyeongchang annoncent l'entrée en piste d'une nouvelle génération d'athlètes, de disciplines inédites, et l'espoir d'un tremplin économique pour la Corée du Sud. Place aux Jeux!

À LIRE DEMAIN

TEXTES
KARL RETTINO-PARAZELLI
STÉPHANE BAILLARGEON

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Les nouveaux bigots

CHRISTIAN RIOUX

à Paris



À la fin des années 1980, la France avait connu une recrudescence d'appels à la censure. Des groupes catholiques intégristes, comme l'Alliance générale contre le racisme et pour le respect de l'identité française et chrétienne (AGRIF), avaient tenté de faire interdire le film de Martin Scorsese *La dernière tentation du Christ*. À l'époque, l'affaire avait été largement commentée dans la presse et avait donné lieu à de vives polémiques. En 2008, le même groupe s'en était pris à l'hebdomadaire satirique *Charlie Hebdo*, coupable (déjà!) d'avoir caricaturé le Saint-Père dans un «numéro spécial pape».

Une décennie plus tard, les temps n'ont guère changé. Sauf qu'en matière d'appel à la censure, il y a longtemps que la gauche a supplanté la droite. La semaine dernière, c'est en effet un syndicat d'«étudiant.e.s» (comme ils disent) tout ce qu'il y a de plus «progressiste» (comme ils disent) qui a demandé à l'Université Diderot d'interdire un spectacle inspiré d'un texte de Charb, le directeur de *Charlie Hebdo* tombé sous les balles des djihadistes. Comme à la belle époque des *Fées ont soif*, on a même vu une vingtaine de culs-bénits manifester devant la salle où était lue la *Lettre aux escrocs de l'islamophobie qui font le jeu des racistes*. Des incidents semblables se sont déroulés ailleurs en France.

Il faut se rendre à l'évidence : aux grenouilles de bénitier et autres punaises de sacristie ont succédé les bigots du droit-de-l'homisme et les tartuffes de la rectitude politique. On serait tenté d'en rire tellement cette mutation d'une gauche libertaire en censeurs de la bien-pensance paraît surréaliste. Et pourtant, c'est bien ce qui se déroule sous nos yeux. En France, l'Observatoire de la liberté de création, né en 2003 en réponse aux appels à la censure d'organisations de droite, est le premier à le dire. Il s'inquiète aujourd'hui «d'une nouvelle forme de censure venue d'associations antiracistes ou féministes».

Peu importe que l'on censure Martin Scorsese ou Woody Allen, c'est la même bêtise obscurantiste qui s'exprime. Car les bigots de gauche sont aussi bêtes et ignorants que les censeurs de droite. Les vierges éplorées qui, sous prétexte d'un féminisme dévoyé, réécrivent la fin de *Carmen*, comme on l'a fait récemment à Florence, savent-elles que cette femme libre qui scandalise aujourd'hui les «progressistes» avait, en 1875, choqué les conservateurs à cause de «ses coups de hanches effrénés» et parce qu'elle refusait d'être le jouet des hommes? Savent-elles que, si la bohémienne imaginée par Mérimée meurt à la fin, c'est justement pour conserver sa liberté? Consolons-nous, cela est probablement la preuve que l'œuvre de Bizet n'a rien perdu de son mordant. En 1982, à Pékin, *Carmen* avait d'ailleurs été qualifiée de «scabreuse et subversive» par les bonzes d'un maïsisme jusque-là très prisé dans la jeunesse européenne.

◆ ◆ ◆

Les puritains de la presse anglo-saxonne qui ont laissé entendre que le chef-d'œuvre de Buñuel *Belle de jour* faisait l'apologie de la prostitution sont de la même eau. Ils ignorent probablement qu'à l'époque, Catherine Deneuve, qui triomphait dans les rôles de midinettes, avait scandalisé les bigots en acceptant ce personnage de grande bourgeoise qui se prostitue. Ils oublient aussi qu'à la fin de ce film caustique, Séverine est la seule survivante, car son amant se fait tuer et son mari est un légume. Comment peut-on avoir une vision aussi naïve des abîmes de la sexualité que seule la littérature est pourtant en mesure de sonder?

Au Québec, c'est le même obscurantisme qui a remis dans un entrepôt la sculpture de Charles Daudelin consacrée à Jutra. C'est elle qui pousse certains à s'interroger sur le traitement à réserver aux films de Jutra, d'Allen et de Polanski; aux œuvres de Picasso, de Rodin, de Balthus et de Schiele; et aux chansons de Noir Désir.

On croit rêver en entendant des directeurs de musée bénir le report des expositions de Chuck Close et de Thomas Roma à Washington. Ou des chroniqueurs de cinéma hausser les épaules devant la suppression au montage de Kevin Spacey du film *All the Money in the World*, comme à la belle époque du Politburo. À Radio-Canada, 50 ans après les *Belles-sœurs*, on en est même à demander à des professeurs de théâtre s'ils... sacrent! Mais comment s'en étonner dès lors que tant de bonnes âmes sont prêtes à soutenir des organisations islamistes qui veulent faire du blasphème un délit islamophobe? Et je ne parle pas de la censure de la langue qui cherche à transformer en militants les journalistes et autres scribouillards.

D'ailleurs, pourquoi cette curée s'arrêterait-elle aux crimes sexuels? Faudra-t-il demain censurer Verlaine parce qu'il a tiré sur Rimbaud à Bruxelles? Et que faire d'Aragon qui a couvert les crimes de Staline? Entre 15 et 20 millions de morts, tout de même!

Se demander béatement s'il faut séparer l'œuvre de son auteur est déjà une ignominie. Tous ces censeurs rêvent d'un monde aseptisé qui nous épargnerait les inévitables vertiges de l'art et de la littérature. On savait qu'on vivait dans un monde où ils étaient menacés. On découvre que certains souhaitent leur éradication. «Encore un effort», aurait dit... le célèbre marquis de Sade.



PIERRE LAHOUD

Le projet d'expansion du Port de Québec fait partie de ceux qui seront évalués selon les règles antérieures.

ENVIRONNEMENT

Une nouvelle agence fédérale évaluera les projets industriels

Ottawa veut rétablir la confiance des Canadiens et des investisseurs

ALEXANDRE SHIELDS

Le gouvernement Trudeau a décidé de confier l'évaluation environnementale des projets industriels à une seule et nouvelle structure, qui sera chargée de mener des examens plus complets, afin de «rétablir la confiance du public». Mais certains projets majeurs au Québec continueront d'être évalués selon les règles mises en place à l'ère Harper.

Après des années de controverses sur les processus des évaluations environnementales au Canada, Ottawa a annoncé jeudi la création de l'Agence canadienne d'évaluation des impacts (ACEI). Une fois que le projet de loi C-69 sera adopté, c'est cette nouvelle structure qui sera chargée de réaliser tous les examens fédéraux des grands projets, comme les pipelines, les mines, les barrages ou les lignes de transport d'électricité.

Selon la nature des projets, l'ACEI travaillera cependant en «collaboration» avec la Régie canadienne de l'énergie (qui vient remplacer l'Office national de l'énergie), la Commission canadienne de sûreté nucléaire ou encore les offices des hydrocarbures extracôtiers.

Tous les projets ne passeront cependant pas par le processus de l'ACEI. Ottawa compte établir plus tard une «liste» des projets assujettis. «L'accent serait mis sur les projets qui présentent des risques importants pour l'environnement dans des domaines de compétence fédérale», a indiqué le gouvernement dans la documentation rendue publique, sans plus de précision.

Confiance

Chose certaine, le fédéral promet de «rétablir la confiance du public». «Nous allons prendre des décisions fondées sur la science,

les données probantes et les connaissances traditionnelles autochtones tout en respectant les droits des autochtones», a ainsi expliqué la ministre de l'Environnement fédérale, Catherine McKenna, jeudi. En définitive, le gouvernement tranchera selon «l'intérêt national», a-t-elle ajouté.

Le gouvernement veut aussi «accroître la confiance des investisseurs», notamment en promettant des «décisions plus rapides» sur les projets soumis à une évaluation elle aussi accélérée. L'objectif, précise le fédéral, est «que les bons projets aillent de l'avant», mais aussi «que les ressources énergétiques arrivent sur les marchés rapidement et d'une façon respectueuse de l'environnement». Cette disposition est réclamée depuis plusieurs années par le lobby des énergies fossiles.

Qui plus est, le gouvernement canadien dit vouloir s'entendre avec les provinces afin de garantir aux promoteurs de projets qu'ils devront se soumettre à un seul examen. «Cela signifie que nous allons travailler en collaboration avec les provinces afin de mener une seule évaluation, mais les deux juridictions conserveront les mêmes responsabilités face à la prise de décision», a précisé au *Devoir* le cabinet de la ministre de l'Environnement, Catherine McKenna.

Le gouvernement du Québec n'a pas souhaité commenter cette disposition ni le projet de loi jeudi, disant vouloir en prendre connaissance. À Ottawa, les conservateurs ont évoqué de «nouveaux fardeaux réglementaires» qui vont nuire à la «compétitivité» économique du Canada, tandis que le Bloc québécois évoquait des obstacles du fédéral pour de futurs projets d'exportation d'électricité d'Hydro-Québec. La société d'État

n'a toutefois pas voulu faire de commentaires jeudi.

L'ère Harper

Quant aux groupes environnementaux, ils ont salué dans l'ensemble un pas dans la bonne direction. Toutefois, la prise en compte de la question climatique reste à préciser, selon Équiterre. «Si on se base sur la science et les dispositions de l'Accord de Paris, ça pourrait signifier de bloquer des projets d'exploitation des sables bitumineux ou de pipelines», a ajouté son directeur général, Sidney Ribaux.

La ministre McKenna a toutefois été claire: il n'est pas question de renvoyer «à la case départ» des projets dont l'évaluation a été entamée selon les règles mises en place par le gouvernement Harper et jugées aujourd'hui déficientes.

Cela signifie que des projets majeurs en développement au Québec seront évalués selon ces règles. C'est le cas du projet d'expansion de 750 millions de dollars du Port de Montréal à Contrecoeur, dont l'étude d'impact a déjà été faite et publiée par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

Même chose pour le projet d'expansion du Port de Québec, mais aussi pour l'imposant projet d'exportation de gaz naturel Énergie Saguenay. L'entreprise GNL Québec, qui pilote ce projet, a indiqué jeudi au *Devoir* qu'elle est déjà en train de produire son étude d'impact fédérale. Ce projet de 7,5 milliards de dollars, qui serait relié à un gazoduc de 650 kilomètres à construire, doit permettre d'exporter du gaz naturel provenant de l'Ouest canadien. Celui-ci serait liquéfié, puis chargé à bord de navires méthaniers, à La Baie, qui navigueraient sur le Saint-Laurent.

Avec Hélène Buzzetti
Le Devoir

GUERRE COMMERCIALE INTERPROVINCIALE

Ottawa dit qu'il fera respecter ses compétences

Le gouvernement central prévient Victoria que le projet Trans Mountain devra aller de l'avant

Ottawa — La ministre fédérale de l'Environnement a rappelé à son homologue de la Colombie-Britannique que les infrastructures interprovinciales, comme les oléoducs, sont de compétence fédérale en vertu de la Constitution, et que les provinces ne peuvent s'interposer.

Catherine McKenna dit avoir eu des entretiens téléphoniques jeudi matin avec ses homologues de l'Alberta et de la Colombie-Britannique afin de dénouer l'impasse dans ce qui prend les allures de guerre commerciale entre les deux provinces de l'Ouest au sujet de l'accroissement de la capacité de l'oléoduc Trans Mountain. Cette expansion, approuvée par Ottawa en novembre 2016, permettrait de tripler la capacité du réseau qui achemine du pétrole lourd de l'Alberta jusqu'au port de Vancouver, à Burnaby.

M^{me} McKenna aurait clairement indiqué à ses homologues qu'Ottawa avait l'entière compétence pour approuver le projet Trans Mountain, et que son gouvernement comptait bien exercer ses pouvoirs constitutionnels afin que la construction aille de l'avant. Une porte-parole de la ministre a soutenu que M^{me} McKenna avait été catégorique: le gouvernement fédéral ne baissera pas les bras et ne laissera pas une province empiéter dans un champ de compétence fédérale.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique, formé de la coalition du Nouveau Parti démocratique et du Parti vert en juin dernier, a annoncé la semaine dernière qu'il ne voulait pas donner son aval immédiatement au projet avant de pouvoir examiner davantage l'efficacité des mesures d'intervention et de décontamination en cas de déversement. L'Alberta a répliqué en décrétant un embargo sur les importations de vins de la Colombie-Britannique et en annulant les négociations sur l'achat d'électricité de cette province.

M^{me} McKenna a précisé que son gouvernement ne voulait pas intervenir dans cette guerre commerciale, mais souhaitait que le projet aille de l'avant. Elle a indiqué par ailleurs que le premier ministre avait eu lui aussi des entretiens téléphoniques avec ses homologues, et que la sous-ministre de l'Environnement se trouvait actuellement en Colombie-Britannique.

Le ministre Carr corrobore

Le ministre fédéral des Ressources naturelles, Jim Carr, a indiqué de son côté, jeudi, que le gouvernement fédéral intervient en temps et lieu si «un gouvernement tentait d'empiéter dans un champ de compétence fédérale».

«Le gouvernement du Canada surveille attentivement toute tentative de retarder le projet», a-t-il prévenu jeudi à Calgary lors de l'annonce de la réforme du processus d'évaluation environnementale des oléoducs et gazoducs.

M. Carr a rappelé qu'Ottawa était déjà intervenu auprès de l'Office national de l'énergie pour accélérer l'octroi de permis au promoteur Kinder Morgan. Le ministre a cependant précisé qu'aucune intervention spécifique n'était nécessaire pour l'instant au sujet des nouvelles consultations proposées par le gouvernement de la Colombie-Britannique.

«Ils n'ont rien fait pour l'instant: ils consultent. Le gouvernement de la Colombie-Britannique est tout à fait libre de consulter [...] Il ne peut pas empiéter dans les champs de compétence fédérale, qui ont un impact sur l'intérêt national.»

Le Devoir

La Presse canadienne

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Les milliers de lacs et de rivières du Canada bénéficieront de l'entreprise de déconstruction de l'œuvre conservatrice pilotée par Justin Trudeau. Ils récupéreront les protections qui leur avaient été retirées par le gouvernement de Stephen Harper.

En 2012, Ottawa avait décidé que seuls 3 océans, 97 lacs et 62 rivières méritaient une protection contre la construction d'ouvrages nuisant à la navigation tel qu'un barrage. Pour tous les autres plans d'eau navigables — il y a plus de 31 000 lacs de trois kilomètres carrés ou plus au Canada et 4500 ri-

vières rien qu'au Québec —, un permis fédéral n'était plus requis. Le gouvernement libéral annule cette réforme.

Désormais, pour construire un «ouvrage majeur» qui aurait une «grande incidence» sur la navigation, une approbation fédérale sera requise, quel que soit le plan d'eau.

Pour les plus petits ouvrages, une approbation ne sera requise que pour les plans d'eau inscrits à l'annexe, c'est-à-dire ceux priorités par le gouvernement conservateur. Toutefois, cette liste pourra être bonifiée à la demande du public au terme d'un processus qu'on promet «meilleur» et basé sur des «critères clairs».

Dans le cas de petits ouvrages construits sur des plans d'eau ne fi-

gurant pas à l'annexe, le promoteur devra fournir un avis public préalable. En cas de conflit avec les riverains ou les utilisateurs du plan d'eau, le ministère des Transports pourra intervenir pour le résoudre.

Enfin, les ouvrages dits «mineurs», tels un quai ou une rampe d'accès, n'auront jamais besoin d'une approbation fédérale. Ils devront seulement répondre à des exigences préétablies. «On doit s'assurer qu'on fait des choses sensées, a justifié la ministre de l'Environnement, Catherine McKenna. Si on met un petit quai, je ne pense pas que les Canadiens veulent qu'il y ait un grand processus bureaucratique pour approuver ça.»

ACTUALITÉS

SANTÉ

Les soins dentaires trop onéreux pour un Québécois sur quatre

PAULINE GRAVEL

Au Québec, plus d'un adulte sur quatre se prive de soins dentaires en raison de leurs coûts élevés, qui ces dernières années ont augmenté nettement plus rapidement que l'inflation.

Résultat? Près de 60 % des Québécois de 45 ans et plus portent des prothèses dentaires et plus de 20 % ne possèdent plus aucune dent naturelle.

Selon une étude menée par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), les ménages québécois ont déboursé en moyenne 529 \$ en soins bucco-dentaires en 2016, ce qui représente une hausse de 19 % depuis 2010.

Les primes exigées par les régimes privés d'assurance dentaire ont connu quant à elles une majoration de 50 % depuis 2010.

L'auteur de l'étude, Philippe Hurteau, précise qu'entre 2010 et 2016, la croissance du coût des soins dentaires a dépassé l'inflation de presque 11 points de pourcentage et celle du coût des primes d'assurance l'a surpassée de 58 points de pourcentage.

Les coûts des soins dentaires ont également crû plus rapidement que ceux d'autres soins de santé dispensés par le secteur privé, tels que les soins oculaires et les médicaments.

L'assurance maladie du Québec ne couvre que les services dentaires de base rendus aux enfants de moins de 10 ans et aux prestataires d'une aide financière de dernier recours, ainsi que les chirurgies buccales effectuées en milieu hospitalier. Seulement 5 % des personnes hébergées en CHSLD bénéficient d'une telle protection.

Coûts prohibitifs

En raison des coûts prohibitifs des primes d'assurance, seulement 39 % des Québécois de 45 ans et plus possèdent une assurance dentaire, laquelle n'est généralement accessible qu'aux employés d'une entreprise.

Comme les soins dentaires et les primes d'assurance coûtent de plus en plus cher, les adultes sont de plus en plus nombreux à se priver de soins dentaires, leur proportion est passée de 15 %, en 2013, à 27 %, en 2016.

Cette situation se traduit par une détérioration de la santé bucco-dentaire de la population, particulièrement chez les plus démunis, souligne M. Hurteau. Par exemple, 24 % des personnes de 35 à 44 ans gagnant moins de 15 000 \$ sont édentées.

« Le fait que les soins dentaires soient inaccessibles à plus d'un adulte sur quatre est un important problème de santé publique », déclare M. Hurteau, qui se demande pourquoi la santé dentaire est exclue du régime public de soins de santé.

« On a l'impression que les dents ne représentent qu'un enjeu ornemental, voire esthétique, et non un enjeu de santé [pour le ministère], c'est pourquoi on ne garantit pas l'accès gratuit et universel aux soins dentaires comme on le fait pour les autres soins de santé », dit ce chercheur de l'IRIS qui a l'intention de mener des études visant à estimer les mesures fiscales qu'il faudrait mettre en place pour financer l'inclusion des soins dentaires dans le régime public.

Solutions économiques

« La couverture universelle des soins dentaires n'est pas présentement prévue », affirme Marie-Claude Lacasse du service des communications du MSSS.

« Le ministère de la Santé et des Services sociaux fait une évaluation périodique des besoins, se documente et compile les données sur cette situation. La priorité du MSSS reste toujours la même, rendre accessible un ensemble de services de santé, intégrés et de qualité, tout en respectant la capacité de payer des contribuables. »

M. Hurteau croit que l'on pourrait envisager d'autres solutions pour rendre les visites moins onéreuses.

« Pourquoi ne pas s'inspirer des cliniques d'infirmières qui donnent accès à des soins de santé sans la supervision d'un médecin, en mettant en place des cliniques d'hygiénistes dentaires qui recommanderaient les patients à un dentiste lorsqu'elles repéreraient un problème ? » propose le chercheur, qui insiste sur l'importance d'offrir une meilleure accessibilité aux soins dentaires.

Le Devoir



RYAN REMIORZ LA PRESSE CANADIENNE

Jean-Marc Fournier a répliqué fermement jeudi à la ministre fédérale de la Justice, Jody Wilson-Raybould.

CULTURE DE CANNABIS À DOMICILE

Jean-Marc Fournier fustige Ottawa

Québec ne veut pas d'un « fédéralisme qui donne des leçons »

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Correspondante parlementaire à Québec

Québec ne veut pas d'un « fédéralisme qui donne des leçons ». Le leader parlementaire Jean-Marc Fournier a lancé jeudi matin un avertissement bien senti à la ministre fédérale de la Justice, qui l'a rappelé à l'ordre la veille au sujet de la culture de cannabis à domicile.

À Ottawa mercredi, Jody Wilson-Raybould a fait valoir que l'intention de Québec d'interdire la culture de marijuana dans les résidences est contraire à la volonté fédérale. « Si des provinces veulent se doter de règles plus restrictives, y compris à propos de la culture à domicile, elles sont libres de le faire. Mais il y a des limites à cela », a-t-elle déclaré.

Pas question de reculer, a répliqué Jean-Marc Fournier dans un plaidoyer en faveur du « fédéralisme coopératif ». « Dans le cas du Québec, il y a une nation qui compte s'exprimer avec ses compétences et ne pas les abandonner », a-t-il insisté.

« Dans le cas du Québec, il y a une nation qui compte s'exprimer avec ses compétences et ne pas les abandonner »

Jean-Marc Fournier, leader parlementaire

« Lorsqu'il faut faire des mises au point, nous n'allons pas négliger l'occasion de les faire, justement pour exprimer la vision québécoise. Les Québécois ont été consultés. Ils expriment qu'ils veulent aussi des règles strictes. Nous allons en avoir », a-t-il martelé.

Quelques minutes plus tard, son gouvernement a rejeté une motion de Québec solidaire visant à permettre la culture « d'un nombre restreint de plants de cannabis à la maison pour consommation personnelle ».

Bataille juridique en vue

Le leader parlementaire a évoqué une décision de la Cour suprême et déclaré que le pouvoir fédéral de légiférer en droit criminel « peut être exercé et

interprété uniquement pour interdire des actes, et non pour autoriser des actes ».

En clair: Ottawa « peut interdire cinq plants et plus à domicile, mais ce n'est pas à lui d'autoriser zéro, un, deux, ou trois, ou quatre plants ». « Cela revient aux provinces », a statué le ministre.

Des experts consultés par *Le Devoir* voient les choses autrement. Lorsqu'il existe un conflit entre une loi fédérale et une loi provinciale, la règle fermement établie par la jurisprudence est que la loi fédérale a préséance, ont notamment fait valoir le doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, Jean-François Gaudreault-Desbiens, et le constitutionnaliste de la même université Stéphane Beaulac.

Le constitutionnaliste Patrick Taillon n'est toutefois pas de cet avis. « Il est à mon sens tout à fait possible d'ajouter les exigences de la loi québécoise et de la loi fédérale », a-t-il écrit jeudi sur Twitter.

Chose certaine: Québec a l'intention de se battre si la mécontente se rend devant les tribunaux.

« Bien évidemment [nous allons défendre notre point de vue devant les tribunaux], mais je crois que nous n'avons pas à envisager un recours juridique pour que les procureurs de l'un et les procureurs de l'autre, avec les fonds publics qui viennent des contribuables, aient à dépenser de l'argent là », a lancé le ministre Fournier.

A son avis, il importe de rappeler que les objectifs d'Ottawa et de Québec sont semblables.

« L'objectif de la loi fédérale n'est pas l'autorisation de la culture personnelle à domicile; c'est [de] protéger la santé et la sécurité publique par l'établissement d'exigences strictes », a-t-il statué.

Le Devoir

MobileTabletteOrdinateur

Inscrivez-vous dès maintenant au ledevoir.com/classe

LE DEVOIR

13:2176 %

ENVIRONNEMENT

Québec promet de protéger toute l'île d'Anticosti d'ici 2020

Le Devoir numérique en classe

Profs du Québec, abonnez gratuitement vos étudiants de 4^e et 5^e secondaire et de niveau collégial au *Devoir* numérique pour une durée de 15 semaines*.

- Accès illimité à l'application *Le Devoir* Mobile
- Accès à 100 % du contenu du site Web
- Formule virtuelle et version PDF
- Édition tablette chaque jour
- 25 articles gratuits par mois dans les archives

* Les inscriptions se terminent le 15 février 2018.

ACTUALITÉS

SANTÉ

Première entente pour réduire les heures supplémentaires

Les infirmières du Saguenay-Lac-Saint-Jean ne seront plus avisées au dernier moment des demandes de remplacement

ISABELLE PORTER

à Québec

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les infirmières et leurs patrons ont conclu mercredi une entente pour réduire le recours aux heures supplémentaires obligatoires. Un accord qui ne serait pas lié à l'ouverture affichée plus tôt cette semaine par le ministre de la Santé, Gaétan Barrette.

«C'est un gain majeur», a déclaré en conférence de presse la présidente de la section locale de la Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ), Julie Bouchard. «C'est de l'oxygène pur qu'on vient donner à nos professionnels en soins.»

Du côté patronal, on n'en est pas moins ravi. «On devrait avoir moins d'absences pour maladie, un personnel plus disponible, donc moins de lourdeur», a déclaré la p.-d.g. du

centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS), Martine Couture.

L'entente consiste essentiellement en une meilleure planification des horaires de remplacement. Désormais, les infirmières qui se font demander de faire du remplacement ne se feront plus aviser à la dernière minute.

L'employeur s'engage à garantir à celles qui le souhaitent des plages horaires à l'avance

L'employeur s'engage à garantir à celles qui le souhaitent des plages horaires à l'avance. Le syndicat s'attend à ce qu'au moins 70% de ses membres à temps partiel s'en prévalent. Adopté par 98% des membres de la FIQ, cet accord touche 3200 infirmières réparties dans 62 établissements (hôpi-

taux, CSSS, CHSLD, etc.).

L'entente a été conclue dans une négociation distincte de celles qui concernent le renouvellement de la convention collective qui tombe à échéance à l'automne.

«On n'a pas voulu attendre que la négociation locale se termine parce qu'on a des problèmes maintenant», a expliqué M^{me} Couture.

A plus long terme, le CIUSSS espère mettre un terme à la pratique des heures supplémentaires obligatoires. «C'est la volonté», dit-elle.

L'an dernier seulement, son organisation a dû payer 126 000 heures supplémentaires, soit 2,7 millions.

Mais l'entente conclue cette semaine ne règle pas tout. La question des ratios professionnels-patients reste à clarifier au niveau national et le syndi-

cat réclame toujours qu'on reconnaisse les compétences de leurs membres bacheliers.

La direction du CIUSSS en a profité par ailleurs pour conclure une autre entente avec le syndicat de la CSN qui représente les préposés aux bénéficiaires, les travailleurs des services alimentaires, de la buanderie et de l'hygiène et salubrité.

Pas de lien avec l'intervention du ministre

Fait notable: ce règlement ne découlerait pas de la rencontre de mardi entre la présidente de la FIQ, Nancy Bédard, et le ministre de la Santé, Gaétan Barrette.

«Ça faisait quand même longtemps qu'on faisait des travaux pour régler nos problèmes de débordements de lits et d'heures supplémentaires obligatoires, mais ça s'est intensifié la semaine dernière», a expliqué la p.-d.g. du CIUSSS.

Le processus s'est accéléré, dit-elle, à la suite d'une intervention des représentantes du syndicat à la réunion du conseil d'administration du CIUSSS le 24 janvier. «On a fait une cellule d'intervention spéciale à la suite de la présentation des représentants syndicaux. [...] Ça a donné des résultats assez rapidement.»

Au cabinet du ministre Barrette, on n'a pas voulu commenter. «C'est une décision locale, on n'a pas de commentaire à faire», a répondu son attachée de presse Catherine Audet.

Pourquoi ne pas avoir réglé ça avant, dans ce cas? Le CIUSSS était notamment réticent à faire le virage par crainte d'avoir des surplus de personnel, concède M^{me} Couture. L'entente prévoit d'ailleurs que d'éventuels surplus soient utilisés pour de la formation ou l'offre de congés. Une bonne chose, au dire de

la présidente du syndicat, qui remarque que les demandes de congé étaient presque systématiquement refusées jusqu'à présent.

Un modèle pour ailleurs?

Reste à savoir si cette entente pourrait paver la voie à des déblocages dans d'autres régions. A la FIQ, on n'était pas en mesure de le prévoir jeudi.

Chose certaine, ce serait une bonne chose, a noté le porte-parole Manuel Dionne. «On espère que d'autres CIUSSS vont s'en inspirer», a-t-il dit en qualifiant l'entente de très «intéressante».

Selon nos informations, au moins deux syndicats locaux d'infirmières ont reçu des appels de la direction de leur CIUSSS à la suite de la rencontre entre M^{me} Demers et le ministre plus tôt cette semaine.

Le Devoir



GUILLAUME LEVASSEUR LE DEVOIR

Danièle Henkel a évoqué «le sens du devoir accompli» pour justifier sa décision de ne pas solliciter un deuxième mandat à la tête du conseil d'administration de la SPJD.

PARC JEAN-DRAPEAU

Vent de changement: départ de Danièle Henkel et consultations pour un nouveau plan directeur

SARAH R. CHAMPAGNE

L'administration Plante a confirmé jeudi la tenue d'une consultation publique sur l'avenir de ce parc. La femme d'affaires Danièle Henkel a quant à elle annoncé qu'elle ne sollicitera pas de deuxième mandat à la présidence du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD).

Les consultations publiques se dérouleront dès avril, comprenant une «phase de discussion très ouverte», puis chacun des projets du futur plan directeur, a affirmé en conférence de presse Luc Ferrandez, responsable de l'environnement et des grands parcs à la Ville de Montréal.

«Nous voulons mettre en œuvre notre vision et remettre les Montréalais et les Montréalaises au cœur du mandat du parc Jean-Drapeau. Nous voulons nous assurer que les prochaines étapes de son développement répondent réellement aux besoins de la population afin qu'elle se réapproprie

cet espace unique», a quant à elle déclaré Valérie Plante.

M^{me} Henkel a quant à elle évoqué «le sens du devoir accompli» pour justifier sa décision de ne pas solliciter un deuxième mandat de trois ans à la tête du conseil d'administration de la SPJD.

«Le mandat que j'avais accepté, qui m'avait été donné, de mettre de l'ordre dans la maison, de rebâtir, de redonner confiance», a-t-elle ajouté, elle aussi en conférence de presse.

Refaire les devoirs de la Ville

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a déjà été mandaté en août dernier par le comité exécutif de l'administration Coderre pour accompagner la SPJD dans l'élaboration d'un nouveau plan directeur d'aménagement et de développement. Il n'y a pas eu de renouvellement du plan de cet important parc depuis 1993.

L'OCPM notait alors qu'en parallèle à la confection de ce prochain plan, la SPJD «réa-

lise déjà des projets importants, notamment le Plan d'aménagement de mise en valeur (PAMV)».

Réalisés au coût de 73 millions, ces aménagements comprenaient la construction d'un amphithéâtre naturel de 65 000 places, l'agrandissement de l'allée Calder, la création d'un lieu d'animation et l'aménagement d'une promenade riveraine.

L'administration Plante sera-t-elle en mesure de rebrasser les cartes au parc Jean-Drapeau? Projet Montréal s'est montré très critique des projets de l'ancien maire Denis Coderre. Valérie Plante avait qualifié en mars dernier de «massacre à la tronçonneuse» les importants travaux qui nécessitaient l'abattage d'un millier d'arbres pour faire place à ce réaménagement.

Après l'accession de son parti au pouvoir à Montréal,

M. Ferrandez s'était vu forcé d'admettre que la résiliation du contrat pour la construction de l'amphithéâtre serait très coûteuse.

«Coderre a pesé de tout son poids dans la définition de ce qu'il voulait avoir à Montréal en matière d'équipements et d'événements. C'était aussi le cas pour le parc Jean-Drapeau», a dit le maire du Plateau-Mont-Royal.

D'une superficie presque identique à celle du parc du Mont-Royal, le parc Jean-Drapeau est considéré comme un joyau écologique de la métropole.

La portion de l'île Sainte-Hélène au sud du pont Jacques-Cartier est aussi citée comme site patrimonial depuis 2007. Cette île est un parc municipal depuis 1874 et propriété de la Ville depuis 1908.

Le Devoir

Revers des médecins spécialistes devant la Cour suprême

La Cour suprême a refusé d'entendre une cause qui remettait en question le mur d'étanchéité entre les systèmes de santé public et privé. La Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) tentait depuis 2010, alors qu'elle était présidée par Gaétan Barrette, de faire invalider un article dans la loi québécoise qui stipule que les médecins au sein d'un même centre médical spécialisé doivent être soit participants à la RAMQ, soit non-participants, mais que la mixité est interdite. La Cour supérieure avait déjà rejeté le recours de la FMSQ et de l'Association des anesthésiologistes du Québec en 2015. La FMSQ a indiqué au *Devoir* jeudi qu'elle croyait «en ses arguments» mais respectait la décision du plus haut tribunal du pays, qui met fin à la saga judiciaire.

Le Devoir

SXSW: l'illumination du pont Jacques-Cartier retenue

L'illumination du pont Jacques-Cartier par Moment Factory et ses partenaires figure parmi les nommés au Gala de l'innovation

interactive 2018 de l'événement South by Southwest (SXSW) aux États-Unis. Moment Factory est aussi finaliste au gala qui aura lieu en mars à Austin, au Texas, pour son spectacle *Kontinuum*, un parcours immersif d'un demi-kilomètre dans l'une des futures stations du train léger sur rail d'Ottawa. L'illumination du pont Jacques-Cartier se retrouve dans la catégorie «villes intelligentes» (*smart cities*), tandis que le spectacle *Kontinuum* est finaliste dans la catégorie «design interactif» (*responsive design*).

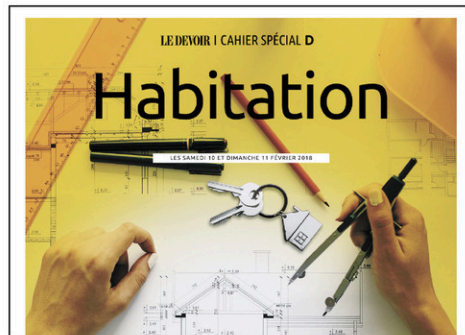
La Presse canadienne

Climat: Aéroports de Montréal forcé d'investir

Les changements climatiques obligent Aéroports de Montréal (ADM) à investir des sommes majeures pour assurer la sécurité des vols. L'organisme a annoncé jeudi avoir investi plus de 6 millions en prévision de la saison hivernale pour acheter de nouveaux équipements motorisés de déneigement et en remplacer certains arrivés en fin de vie. ADM rappelle qu'il tombe en moyenne 220 centimètres de neige chaque hiver sur l'aéroport Montréal-Trudeau. Ce qui ajoute aux difficultés, toutefois, est le nombre croissant d'épisodes de verglas.

La Presse canadienne

Cahiers spéciaux À lire demain



LE DEVOIR

LOTO QUÉBEC Résultats des tirages du : **2018-02-07**

649 03 08 11 06
18 28 45 compl.

Prochain gros lot (approx.): 5 000 000 \$
1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$
[26972491-01]

Extra 7114548

LOTO MAX Ce soir, **50 MILLIONS \$***
+ **2 LOTS DE 1 MILLION \$** (APPROX.)

En cas de départé entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

LE MONDE



KCTV AGENCE FRANCE-PRESSE

Pyongyang exhibe ses missiles intercontinentaux

La Corée du Nord a organisé un défilé militaire jeudi à Pyongyang pour célébrer le 70^e anniversaire de ses forces armées, mettant en scène ses missiles balistiques intercontinentaux à la veille de l'ouverture des Jeux olympiques au Sud. Pyongyang profite des JO de Pyeongchang pour mener une offensive de charme, envoyant au Sud des artistes, des centaines de *pom-pom girls* ainsi que la sœur de son dirigeant Kim Jong-un. Mais des régiments de soldats ont défilé au pas de l'oie sur la place Kim Il Sung, suivis par des camions, de l'artillerie, des chars et finalement les missiles géants. « Nous sommes devenus capables de faire la démonstration devant la planète de notre statut de puissance militaire de classe mondiale », a lancé le dirigeant nord-coréen. Le Nord a annoncé le mois dernier qu'il célébrerait cette année le 70^e anniversaire de son armée le 8 février au lieu du 25 avril. La nouvelle a pris les capitales étrangères de court après le revirement diplomatique amorcé par Pyongyang début janvier.

La Cour pénale internationale ouvre des enquêtes sur le Venezuela et les Philippines

CHARLOTTE VAN OUWERKERK

à La Haye

La Cour pénale internationale (CPI) a ouvert simultanément jeudi deux « examens préliminaires » portant sur des crimes commis au Venezuela, théâtre de troubles politiques meurtriers, et aux Philippines, où sévit une guerre sanglante contre la drogue.

Cette ouverture simultanée — inédite dans l'histoire de la Cour — survient après des démarches de responsables de l'opposition qui accusent leurs gouvernements respectifs, à Caracas et à Manille, de crimes contre l'humanité.

« Je suis de près les situations aux Philippines et au Venezuela depuis 2016... J'ai décidé d'entamer un examen préliminaire [étape préalable à une enquête, NDLR] dans chacune des situations en cause », a déclaré la procureure de la CPI, Fatou Bensouda, dans un communiqué.

En novembre, M^{me} Bensouda avait reçu à La Haye, où est basée la CPI, l'ex-procureure générale du Venezuela Luisa Ortega, venue demander l'ouverture d'un examen préliminaire sur les meurtres et tortures présumés commis par les dirigeants de ce pays en proie à une grave crise politique et économique.

Depuis avril 2017, les forces de l'ordre du Ve-

nezuela auraient fait subir à des manifestants et des opposants politiques, ou perçus comme tels, de graves sévices et des mauvais traitements pendant leur détention, a dit M^{me} Bensouda.

« Des groupes de manifestants auraient également eu recours à la violence, faisant des morts et des blessés au sein des forces de l'ordre », a-t-elle ajouté.

Guerre antidrogue

Aux Philippines, la procureure examinera des crimes commis lors de la sanglante guerre contre la drogue « déclenchée par le gouvernement philippin ».

Elu dans un fauteuil en 2016, le président Rodrigo Duterte avait promis d'éradiquer le trafic de drogue en faisant abattre des dizaines de milliers de délinquants.

Mis au courant jeudi de l'ouverture de l'examen préliminaire, le porte-parole de M. Duterte a aussitôt démenti les accusations de crime contre l'humanité portées contre le chef de l'Etat.

Depuis l'élection de M. Duterte, près de 4000 trafiquants et usagers de drogue présumés ont été tués par la police. Les autorités enquêtent également sur plus de 2000 autres meurtres « commis en relation avec la drogue » par des inconnus.

Les défenseurs des droits de la personne es-

timent que le nombre réel de morts est le double des chiffres officiels et qu'une bonne partie des meurtres ont été commis par des miliciens de l'ombre.

« Nombre des faits rapportés concerneraient des meurtres extrajudiciaires perpétrés au cours d'opérations policières de lutte contre la drogue », a souligné Fatou Bensouda.

La police, elle, dit agir en état de légitime défense.

Jude Sabio, l'avocat derrière le dépôt de dossier, s'est dit « transporté de joie » par la décision de la CPI. « C'est un grand pas car, finalement, le système d'escadrons de la mort mis en place par Duterte pourra faire l'objet d'une enquête », a-t-il déclaré, espérant qu'elle débouche sur l'arrestation du président.

Toutefois, il n'est pas certain que ces deux enquêtes préliminaires permettent, un jour, de traîner des coupables sur le banc des accusés à La Haye.

La procureure de la CPI va d'abord devoir déterminer si elle est bien compétente pour enquêter sur ces crimes au regard des critères posés par le Statut de Rome, traité fondateur de la Cour ratifié par le Venezuela et les Philippines.

Agence France-Presse

SYRIE

Déluge de feu sur la Ghouta orientale

Plus de 220 civils ont péri en quatre jours de frappes incessantes

ABDULMONAM EASSA

à Arbine

ROUBA EL HUSSEINI

à Beyrouth

Les avions du régime en Syrie ont déversé jeudi leurs bombes sur le fief rebelle de la Ghouta orientale, où plus de 220 civils ont péri en quatre jours de frappes incessantes, l'un des bilans les plus meurtriers dans cette région en sept ans de guerre.

Sur un autre front du conflit, la coalition internationale menée par les États-Unis a affirmé avoir tué au moins 100 combattants prorégime dans l'est de la Syrie en riposte à une attaque contre ses alliés dans le combat contre les djihadistes. Le régime syrien a qualifié ces frappes de « crime de guerre ».

D'une rare intensité, les bombardements dans la Ghouta orientale ont touché depuis lundi diverses localités de cette vaste région assiégée depuis 2013, alors que la communauté internationale reste impuissante face à ce conflit dévastateur.

Le Conseil de sécurité de l'ONU s'est réuni à huis clos à New York pour discuter d'une trêve humanitaire d'un mois réclamée par les représentants d'agences de l'ONU selon lesquelles plus de 13 millions de personnes ont besoin d'aide pour survivre.

Hostiles au régime de Bachar al-Assad, les États-Unis ont dit « soutenir » l'appel à une trêve en affirmant que les attaques contre les civils « doivent cesser immédiatement ».

En revanche, la Russie, qui soutient militairement le régime syrien, a jugé par la bouche de son ambassadeur à l'ONU Vassily Nebenzia qu'une telle trêve n'était « pas réaliste ».

Entre-temps, les civils continuent de payer un lourd tribut dans cette guerre déclenchée le 15 mars 2011 par la répression de manifestations pacifiques avant de se complexifier avec l'implication de puissances étrangères et de groupes djihadistes.

Depuis lundi, 226 civils, dont 58 enfants, ont péri dans le déluge de feu déversé par le régime sur la Ghouta orientale, proche de Damas, a indiqué l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH). Des centaines d'autres ont été blessés alors que secouristes et médecins sont débordés.

Jeudi, 73 civils ont péri sous les bombes de l'armée de l'air, qui ont par ailleurs provoqué d'énormes destructions, a précisé l'ONG.

Situation catastrophique

Selon des témoins, la situation est catastrophique dans la Ghouta orientale, alors que le conflit a fait depuis son déclenchement le 15 mars 2011 plus de 340 000 morts et jeté à la rue des millions de personnes.

« Il s'agit des quatre pires journées qu'ait connues la Ghouta orientale » depuis le début de la guerre en 2011, a déclaré à l'AFP Hamza, un médecin qui traitait des blessés dans une clinique d'Arbine. « La Ghouta n'a jamais été la cible de bombardements aussi intensifs. »

La Ghouta orientale connaît un siège digne du Moyen Âge, c'est totalement inacceptable », a dit l'ambassadeur français à l'ONU, François Delattre.

Agence France-Presse

BANGLADESH

L'ancienne première ministre Khaleda Zia condamnée à cinq ans de prison

SAM JAHAN

à Dacca

La justice du Bangladesh a condamné jeudi la chef de l'opposition Khaleda Zia à cinq ans de prison pour corruption, peine qui pourrait l'empêcher de défier sa rivale, la première ministre Sheikh Hasina, aux élections prévues cette année.

Première ministre à deux reprises, présidente de longue date du Parti nationaliste du Bangladesh (BNP), M^{me} Zia est poursuivie pour avoir détourné 21 millions de takas (300 000 \$) d'un fonds créé pour un orphelinat. Le parquet avait requis la prison à vie.

« Etant donné que le tribunal a été en mesure de prouver les accusations contre elle, Zia a été condamnée à cinq ans de prison », a déclaré le juge Mohammad Akhteruzzaman.

Cette peine signifie que la veuve de l'ex-président Ziaur Rahman, assassiné en 1981,

sera peut-être empêchée de se présenter aux élections législatives prévues pour décembre.

Présente à l'audience, Khaleda Zia a été immédiatement écrouée et devrait rester incarcérée jusqu'à ce que sa défense fasse appel.

« Ce verdict va à l'encontre de la justice et s'inscrit dans le cadre d'une vengeance politique. Nous pensons que ce verdict sera infirmé en instance supérieure », a déclaré à l'AFP Khandkar Mahbub Hossain, avocat de M^{me} Zia.

Violences

Par crainte de débordements des partisans du BNP, plus de 5000 policiers ont été déployés dans les rues de Dacca, où les manifestations ont été interdites. Normalement encombrée de voitures, la capitale paraissait étrangement vide jeudi matin.

Al'annonce du jugement, des violences ont éclaté dans plu-

sieurs grandes villes du pays. Des échauffourées ont opposé membres du BNP à ceux du parti au pouvoir et à la police.

Des barrages sont apparus aux principaux points d'entrée de la mégapole pour empêcher les partisans du BNP des campagnes ainsi que ses alliés islamistes de marcher sur la capitale.

« Dacca est dans les faits coupée du monde, les gens en panique », titrait jeudi matin le quotidien bengali *Prothom Alo*.

Rivalité ancienne

Khaleda Zia, 72 ans, a dirigé le Bangladesh de 1991 à 1996 puis de 2001 à 2006. Elle est l'ennemie jurée de l'actuelle chef de gouvernement Sheikh Hasina, qui fut un temps son alliée. Les deux femmes se sont succédé au pouvoir.

Ce procès « est une tentative d'instrumentaliser la justice contre moi afin de m'écarter de la politique et des élections,



AGENCE FRANCE-PRESSE

Des partisans du Parti nationaliste du Bangladesh ont manifesté leur mécontentement par rapport au verdict, à Dacca.

et de m'isoler du peuple », a déclaré celle qui est sous le coup de dizaines d'autres poursuites pour corruption et violence, lors d'une conférence de presse à Dacca à la veille du verdict.

Dans la même affaire, son fils et héritier politique Tarique

Rahman — qui vit en exil à Londres — ainsi que quatre de ses proches ont été condamnés à dix ans de prison.

La rivalité sanglante entre Sheikh Hasina et Khaleda Zia est le principal point de bascule de la vie politique du Bangladesh depuis un quart de siècle.

Toutes deux apparentées à des figures de l'indépendance de ce pays pauvre d'Asie du Sud, partenaires dans leur lutte contre le régime militaire dans les années 1980, elles se mènent depuis le début des années 1990 une lutte féroce, devenant première ministre tour à tour.

Le BNP avait boycotté les élections législatives de 2014, les accusant d'être truquées, mais devrait présenter des candidats cette année.

Avant la lecture du jugement, l'organisation Human Rights Watch a incité Dacca à cesser les « arrestations arbitraires et les détentions ».

« Les affirmations du gouvernement du Bangladesh de son caractère ouvert et démocratique sonnent creux alors qu'il réprime la dissidence politique », a déclaré son responsable Asie, Brad Adams.

Agence France-Presse

ÉDITORIAL

CORÉE DU NORD

De la paix et des Jeux

«Jeux de la paix» ou jeu de dupes? Le dialogue qui se dessine entre les deux Corées n'est pas sans promesses — cela dit sans naïveté. Mais comment concrétiser une détente qui risque à tout moment de se défaire?

L'année 2017 aura donné lieu à un essai nucléaire et à quatre essais de missiles balistiques intercontinentaux de la part de la Corée du Nord, sur fond de renforcement tous azimuts des sanctions internationales et d'une délirante escalade verbale entre Kim Jong-un et Donald Trump. Provocateur, certes, mais pas étonnant, donc, que l'impénitent régime nord-coréen ait voulu tenir jeudi, à 24 heures de l'ouverture des Jeux olympiques de Pyeongchang, un défilé militaire ostentatoire comme M. Trump les aime apparemment et dont Kim Jong-un a déclaré qu'il faisait «la démonstration devant la planète de notre statut de puissance militaire de classe mondiale» — réaffirmant en cela que la dénucléarisation de la Corée du Nord était inenvisageable.

Ce n'est pas peu dire que le rapprochement intercoréen qui a pris forme à la faveur des JO qui s'ouvrent vendredi est incertain, sinon même boiteux. Mais il donne tout de même lieu



GUY TAILLEFER

à un effort de «diplomatie sportive» plus porteur que lors des Jeux olympiques d'été de Séoul en 1988, des Jeux qui avaient été précédés d'un attentat contre un avion de la Korean Airlines et d'une réaction intraitable depuis Pyongyang à l'offre de participation aux compétitions.

Jeu de dupes de la part de Kim Jong-un ou volonté réelle de détente? Un savant dosage des deux. Dans son bras de fer avec la Maison-Blanche, le dictateur n'est pas suicidaire au

point de ne pas comprendre qu'il est dans l'intérêt de Pyongyang de faire baisser les tensions militaires. Du moins peut-on l'espérer. Entendu que Kim Jong-un s'est montré jusqu'à maintenant fort peu intimidable, mais il serait exagéré de prétendre que les pressions induites par la panoplie de sanctions dont son régime écope n'ont aucune incidence sur les calculs géopolitiques de Pyongyang, d'autant que l'allié chinois est devenu depuis quelques mois un peu moins complaisant à son égard. C'est suivant cette logique unidimensionnelle que le vice-président Mike Pence a affirmé mercredi que les États-Unis s'apprêtaient à imposer les sanctions «les plus dures» jamais prises contre Pyongyang.

L'occasion était en l'occurrence trop belle pour le dictateur de souffler du chaud sur le froid en se rendant disponible aux appels lancés par le président sud-coréen Moon Jae-in, depuis son arrivée au pouvoir en mai dernier, à la relance du dialogue intercoréen qui était au point mort depuis 2007. La stratégie étant, pour Kim Jong-un, d'affaiblir le front commun que forme Séoul avec Washington et Tokyo en tentant d'y ouvrir une brèche.

Il ne faut pas pour autant sous-estimer le désir de réconciliation, de part et d'autre, d'un peuple déchiré depuis 70 ans.

Ce fragile réchauffement place le président sud-coréen dans une situation délicate. D'abord sur le plan géostratégique, vu ses alliances. Ensuite sur le plan intérieur, où la presse de droite vocifère que Moon Jae-in a fait trop de concessions (la formation d'une équipe unifiée de hockey féminin a beaucoup choqué). S'il y a fossé politique, le débat révèle du reste un fossé générationnel: la réunification n'est tout simplement pas un idéal pour la jeunesse sud-coréenne qui, aux prises avec le chômage et la précarité, en redoute l'impact économique. Une jeunesse qui, de fait, n'a jamais connu qu'une péninsule séparée. D'où le plaidoyer du président, non pas pour une illusoire réunification politique, mais pour le développement de collaborations.

Où mèneront ces efforts de détente? Survivront-ils à la trêve olympique? Ils servent au moins à rappeler que les Coréens sont les premiers concernés.

MAIN BASSE SUR LA HAUSSE DE L'AIDE SOCIALE

Décision indigne

Il y a de ces décisions qui apparaissent tellement iniques et qui dénotent une telle insensibilité qu'elles laissent pantois. C'est le cas de la hausse de 73\$ accordée à tous les prestataires d'aide sociale inaptes au travail, mais soustrée aux personnes déficientes intellectuelles ou souffrant de maladie mentale qui sont hébergées dans des résidences appelées ressources intermédiaires.

Annoncé en grande pompe par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais, le plan de lutte contre la pauvreté prévoit une hausse graduelle de la prestation de solidarité sociale (réservée aux personnes avec des contraintes sévères à l'emploi) de 12 750\$ par an (en incluant les crédits d'impôt) à 18 000\$ d'ici 2023. Une première tranche de 73\$ par mois est versée depuis le 1^{er} février. «Nous allons sortir plus de 100 000 personnes de la pauvreté», s'est vanté le ministre.



ROBERT DUTRISAC

Mais ça n'inclut pas un certain nombre de personnes touchant des prestations de solidarité sociale, soit quelque 8000 personnes déficientes intellectuelles ou souffrant de maladie mentale hébergées dans des ressources intermédiaires. Ces prestataires ne verront pas la couleur de cette augmentation: leur loyer sera haussé d'autant, à 820\$, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) passant à la caisse à leur place. Ces personnes devront se contenter de la somme de 215\$ par mois pour leurs dépenses personnelles.

Le ministre fait une exception pour ces personnes parmi les plus démunies: elles ne sortiront pas de la pauvreté, elles n'amélioreront pas leur sort comme les autres. C'est qu'il faut respecter les barèmes de la RAMQ, avance le ministre, comme si cette prétention technocratique justifiait l'injustice.

Le gouvernement a agi en catimini. En décembre, des proches de déficients intellectuels se sont réjouis de la hausse annoncée de l'aide sociale. Mais ils ont déchanté quand ils ont lu l'article du *Devoir* qui dévoilait le pot aux roses. Ce n'est qu'au début de l'année que la RAMQ informait les principaux intéressés et surtout leur curateur qu'elle faisait main basse sur les 73\$, un avis souvent passé inaperçu. Les exploitants des ressources intermédiaires n'en avaient rien su.

Les personnes déficientes intellectuelles ne votent pas aux élections. Elles ne pèsent pas lourd aux yeux des politiques. L'État peut les traiter comme des citoyens de seconde zone, elles ne s'en plaindront pas. Il peut même leur extorquer leur dû, elles ne diront rien. Mais pour la moralité, on repassera. Implacable, la raison d'État peut se montrer indigne.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
Rédactrice en chef LUCE JULIEN
Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
Adjoints PAUL CAUCHON, VALÉRIE DUHAIME, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Prépondérance fédérale ?

Au Québec quand on vend une maison, que ce soit par l'entremise d'une agence immobilière ou non, le vendeur doit nécessairement remplir le formulaire de l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ) appelé «Déclarations du vendeur sur l'immeuble». Ce formulaire a été élaboré en collaboration avec l'Association des inspecteurs en bâtiments du Québec et est obligatoire.

À la question D13.7, on demande «À votre connaissance, y a-t-il eu une culture de cannabis ou la production de toute autre drogue, produit chimique ou dangereux à l'intérieur du bâtiment?», et la question n'est pas d'ordre moral ou légal, mais sanitaire. La culture de cannabis produit énormément d'humidité et peut causer l'apparition de moisissures, faire pourrir les murs, etc.

De la même façon que l'on peut interdire par réglementation interne l'usage du tabac dans les unités d'une copropriété divise pour des raisons d'assurance et pour ne pas incommoder les copropriétaires voisins, on pourra certainement interdire la culture du cannabis

pour protéger l'intégrité physique du bâtiment et sa valeur.

Prépondérance fédérale ou non, qu'ont les compagnies d'assurance à dire du projet de loi C-45 de Justin Trudeau de permettre la culture de quatre plants de cannabis sans limite de taille des plants (qui pourra contrôler ça de toute façon?) et la décision de Québec d'interdire complètement la culture personnelle à domicile?

Angèle Dufresne
Montréal, le 8 février 2018

Les faiseurs de télé crue n'ont rien inventé

On dit que la télé généraliste se fait de plus en plus audacieuse. À mon avis, non. De plus en plus racoleuse, ça oui! Compétition oblige. Dans les années 1980-1990, Radio-Québec, aujourd'hui Télé-Québec, a présenté, les vendredis soir, au moins une cinquantaine de télé-dramatiques écrites audacieusement par une précurseur, Janette Bertrand, pour faire voler en éclats nombre de tabous, entre autres hérités de l'Église catholique. Si les réseaux sociaux avaient existé à cette

époque, sûr qu'ils se seraient enflammés à plusieurs reprises; comme ce fut le cas à la suite de la présentation d'un viol collectif subi par Fanny la *Fugueuse* presque dans le coma.

Madame Bertrand a touché à peu près à toutes les réalités sociales grises de l'époque, toujours bien présentes aujourd'hui. Je me rappelle cette magistrale interprétation d'une femme alcoolique par la puissante Monique Miller et de son rejaillement sur le reste de la famille. Je me souviens, toutes les fois que je revois Sylvie Léonard à la télé, de son rôle prégnant de réalisme d'une femme dominée et battue par un mari jaloux et cruel joué par Ghislain Tremblay. Puis cet épisode audacieux *Le Petit Chaperon rouge*, histoire d'un viol collectif subi par une Pascale pleinement consciente de son supplice.

Cela m'étonne que Manon Dumais, journaliste au *Devoir*, discutant de télé généraliste crue avec des spécialistes tels Pierre Barrette, Isabelle Pelletier, Stéfany Boisvert et Daniel Thibault, n'ait pas cru bon de citer l'œuvre de Janette Bertrand dans le débat.
Marcel Lapointe
Jonquière, le 7 février 2018

LIBRE OPINION

La souffrance des infirmières et la maladie du système de santé

D^R HUGO VIENS

Président de l'Association médicale du Québec (AMQ)

Le message d'Émilie, criant de vérité et de désespoir, ne peut laisser indifférent. Passé le premier choc, il mérite cependant d'être suivi d'une vraie réflexion. Malheureusement, ça ne semble pas être la direction que prend le débat. La plupart des éditorialistes et des observateurs se contentent d'y voir encore et toujours la preuve que tous les maux du système de santé viennent des médecins. Moins de primes, plus d'infirmières. L'équation semble si simple. Ajoutons des ressources et tout ira mieux.

Vraiment? Si seulement c'était le cas. Mais c'est oublier que notre système de santé, dont l'organisation date des années 1970, n'est plus en mesure de répondre aux besoins actuels. Les personnes âgées sont plus nombreuses, les maladies chroniques se multiplient et les besoins en soins aussi!

Pourtant, notre système de santé tourne toujours autour du curatif et des hôpitaux. Son financement aussi. Les médecins sont son cœur. On leur a appris à faire des diagnostics et des plans de soins pour guérir des patients. Aujourd'hui, pourtant, on ne guérit pas de la démence. On ne guérit pas d'avoir 92 ans. En re-

vanche, on a besoin de soins de longue durée. Des soins qui devraient être pris en charge par des équipes. Mais faute d'avoir implanté ces équipes, on épuise les infirmières, laissées à elles-mêmes pour prendre en charge des patients toujours plus lourds.

Pourquoi?

Vous êtes-vous déjà demandé pourquoi le réseau est si lourd? Pourquoi le réseau déborde tout le temps? Si nous voulons venir en aide aux infirmières et aux patients, nous devons prendre le temps de nous interroger sur la façon dont nous consommons les soins de santé. C'est-à-dire se demander si l'on hospitalise les bons patients. Et si oui, si l'on ne peut pas prévenir beaucoup de ces hospitalisations ou même accepter que le vieil âge ne devrait pas toujours être pris en charge par l'hôpital.

Tant que l'on ne se posera pas ces questions, on pourra toujours augmenter les ressources, on continuera d'essayer de remplir un seau sans fond. Depuis des années, l'AMQ fait des travaux qui montrent que la solution est ailleurs. Il faut travailler sur la pertinence des services, arrêter d'investir toujours plus dans le curatif et travailler pour mieux accompagner les malades chroniques, quand ils sont encore à domicile.

En agissant en amont, on peut empêcher qu'ils ne décompensent, et donc avant que leur condition ne devienne incontrôlable et qu'il faille les envoyer à l'hôpital. Encore faut-il avoir une première ligne organisée pour ce type d'intervention, avec des équipes formées pour utiliser des indicateurs destinés à détecter les malades à risque de se rendre à l'urgence.

Alors, on a le choix. On peut ajouter des infirmières à l'hôpital et leur donner plus de soutien pour s'occuper de patients plus lourds, mais comme toujours, cela reviendra à mettre un pansement adhésif sur une plaie infectée. Autrement, on peut aussi s'attaquer à ce qui gangrène notre système et permettre aux infirmières de travailler en vraie interdisciplinarité et d'aller sur le terrain auprès des patients, quand ils ne sont pas encore des cas trop lourds. Certaines IPS (infirmières praticiennes spécialisées) de première ligne le font déjà, ainsi que des infirmières cliniciennes, et cela a fait ses preuves. On prévient ainsi l'entrée de bien des patients dans le système, avec les économies que cela implique. Donc, plutôt que d'ajouter des infirmières à l'hôpital, ajoutons des infirmières avec une autonomie dans les GMF, pour la prise en charge des personnes âgées et des malades chroniques.

IDÉES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La CAQ et l'abolition des commissions scolaires, un projet incomplet et incohérent

JEAN-PIERRE PROULX

Journaliste et professeur retraité

La possibilité, confirmée par les récents sondages, de voir la Coalition avenir Québec prendre le pouvoir en octobre oblige à examiner de plus près sa proposition d'abolir les commissions scolaires en vue de remettre « l'école à sa communauté ». Pour l'heure, l'analyse de cette proposition signée par le député Jean-François Roberge montre qu'elle est incomplète et incohérente.

Certes, l'objectif est tout à fait louable, mais pas nouveau. Tous les gouvernements depuis le livre blanc de Camille Laurin : *Une école communautaire et responsable* (1982), ont visé ce même objectif. Du reste, le Québec a fait depuis des pas importants dans cette direction. La CAQ veut aller plus loin.

« Plus que jamais, écrit la CAQ, nous croyons qu'une école doit appartenir à son quartier ». On lit encore : « Les conseils d'établissement seront le principal pôle de décisions de ces écoles communautaires. Ainsi, le Québec se donnera enfin un réseau de l'éducation où les décisions se prennent dans les milieux, à l'échelle humaine. »

Il est question de « communauté » de « quartier », de « milieux, à l'échelle humaine ». Ce vocabulaire convient assez bien aux écoles primaires, mais pas aux écoles secondaires. En ville, elles desservent plusieurs quartiers; en milieu rural, leurs élèves viennent de grands territoires régionaux, loin des communautés locales. Bref, les situations sont plurielles.

Poursuivons : « Nous souhaitons que partout au Québec, des décisions importantes comme l'affectation des surplus budgétaires, l'aménagement de l'horaire, la planification d'activités

d'aide aux devoirs et leçons et l'organisation d'une plus grande variété d'activités parascolaires soient prises par et pour la communauté d'une école de quartier, au bénéfice des élèves qui fréquentent cette même école. » Pourtant, à part l'affectation des surplus, tout le reste est déjà régi par chaque école. Ignorance ou quoi?

Des centres de services

Par ailleurs, la CAQ propose de transformer les commissions scolaires « en centres de services aux écoles, des organisations qui auront pour mission de soutenir les écoles plutôt que de les diriger à distance ». Elle précise : « Moins coûteux et éventuellement moins nombreux, les centres de services aux écoles seront intégrés au ministère de l'Éducation. Ils auront pour mission de fournir des services administratifs et de faciliter au maximum la gestion des écoles ».

Néanmoins, une question préalable se pose. La mission première d'une commission scolaire est « d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence [...] ». Et parmi les fonctions qui en découlent, on compte celle d'ériger et d'entretenir les écoles, les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. À cet égard, des besoins nouveaux émergent régulièrement. Il faut même parfois fermer des établissements. Or, sans commission scolaire, qui remplirait cette fonction? Le ministère de l'Éducation? Les municipalités, les MRC? La CAQ est muette à cet égard.

Une autre fonction d'une commission scolaire est de doter chaque établissement du personnel nécessaire dont elle est l'employeur. Dorénavant, chaque établissement devrait être investi d'une personnalité juridique qui lui permettrait d'assumer cette fonction. Les établissements privés le font. Cela se peut donc. Mais au public, la commission sco-

laire accorde au personnel l'avantage de la mobilité selon les règles prévues aux conventions collectives. Leur faire renoncer à ce droit n'est certainement pas acquis.

Et qui encore remplirait ces autres fonctions que sont la répartition des ressources éducatives, le transport scolaire, les ressources financières? La CAQ ne le dit pas.

Par ailleurs, des services administratifs se rattachent à ces fonctions et en rendent l'exercice possible. Chaque établissement devrait donc assumer certains services administratifs ou une partie de ceux-ci. Les écoles et leurs directions gagneraient-elles au change? D'autres seraient confiés aux « centres de services » rattachés au MELS. Mais selon quels critères ferait-on le partage? La CAQ n'en dit rien.

Surtout, si ces services sont gérés par et depuis le MELS, c'est forcément le ministre qui, ultimement, en définira les normes et ses fonctionnaires qui, de Québec, devront les appliquer. Bref, on veut décentraliser d'un côté, mais pour centraliser de l'autre!

La CAQ propose enfin de conserver le « comité de répartition des ressources », en particulier financières, institué par chaque commission scolaire. Il compte 15 membres dont une majorité de directions d'établissement. Il a pour l'heure voix consultative. On propose d'en faire un organe décisionnel. « Ils verront ainsi, dit la CAQ, à garantir l'équité entre les écoles d'une même région et statueront sur le partage des ressources et sur la complémentarité des projets particuliers. »

La CAQ n'indique pas cependant à qui serait rattaché ce comité, qui en nommerait les membres, à qui il ferait rapport ni quelles relations il entretiendrait avec les « centres de service » logés au ministère de l'Éducation.

Manifestement, en son état actuel, le projet de la CAQ n'est pas l'expression d'une réflexion articulée. Il constitue un mauvais bricolage.

La colère des infirmières

AURÉLIE LANCTÔT



Quelques jours avant le cri du cœur d'Emilie Ricard, je me trouvais justement en vacances avec une amie infirmière dont j'aime écouter les histoires d'hôpital, pour le pire et le meilleur. Pis, le nouveau CHUM, que je lui demande? Elle a l'air tiraillée entre l'exaspération, la déception et l'envie de rire très jaune. Un mélange chaotique, m'explique-t-elle, entre la désorganisation d'ouverture, le manque d'effectifs et l'achalandage accru en cette période de l'année où courent toutes sortes d'infections.

Pas un mot de plus sur les grandes et petites misères de son boulot. Toute la semaine, elle s'est contentée de vérifier qu'on buvait assez d'eau et qu'on se crème régulièrement. « T'as vu les patients là-bas? » lance-t-elle un matin sur la plage, avant de se corriger : « Euh, les gens, je veux dire! » On peut toujours sortir l'infirmière de l'hôpital, mais jamais tout à fait l'infirmière de la fille. Et les infirmières, on ne les entend pas souvent se plaindre. Dans les médias, depuis une semaine, elles pèsent scrupuleusement leurs mots, demandant quasiment pardon de nous déranger. Celles avec qui j'ai discuté ces derniers jours l'ont toutes dit : les médias, c'est le dernier recours. On priorise toujours la résolution des problèmes dans nos milieux de travail. C'est dire combien elles prennent au sérieux leurs obligations professionnelles, car ce qu'elles décrivent a tout d'une catastrophe.

Ce souci intense de loyauté et de discrétion est certes essentiel à la profession d'infirmière, mais on y lit aussi les vestiges d'un passé sexiste. L'histoire de la médecine moderne a relégué les infirmières au rôle de simples exécutantes; des femmes « à vocation », qui obtempèrent. Les petites mains de la guérison, qui soignent sans statuer. À voir leurs actuelles conditions de travail, et à entendre le premier ministre parler de « profession de dévouement », pendant que son ministre de la Santé encourage les infirmières à être plus positives, on se dit que cette vision réductrice et dépassée persiste.

« On imagine encore l'infirmière avec son petit chapeau, tenant la main d'un mourant », lance Alice Tessier, infirmière clinicienne à Montréal. « Or la majeure partie de notre travail est scientifique. Nous sommes des professionnelles, nous produisons des soins appuyés sur des données probantes. Il n'y a pas que les médecins qui font ça. »

Comme plusieurs, Alice croit que la vision médico-centriste préconisée par le gouvernement en santé empêche de soigner à pleine efficacité. Le travail infirmier commande un va-et-vient constant entre le travail scientifique et humain. C'est d'ailleurs ce qui le rend inestimable. Les infirmières ont en permanence une charge cognitive considérable : garder en tête les besoins de chacun, médicaux ou non, ordonner les priorités. À l'heure actuelle, on compte sur elles pour assumer toute une série de tâches qui excèdent les traitements, mais qui leur échoient. Pourquoi ne pas étendre aussi leur autonomie de soignante? On les soumet plutôt à des carcans administratifs déconnectés des besoins réels, jusqu'à ce qu'elles craquent. « C'est inacceptable qu'on ne prenne pas au sérieux la santé des infirmières autant qu'elles prennent au sérieux la santé des patients », tranche Alice.

Le gouvernement a de bonnes raisons de craindre la colère des infirmières. Non seulement parce qu'elles ont la sympathie de la population, mais aussi parce que leur travail, qu'on s'entête à dévaloriser, touche au fondement de l'ordre social. Le labeur de prise en charge de la vulnérabilité, largement invisible et sous-rémunéré, est essentiel pour que le monde tourne; pour que ceux qui brassent de « grosses affaires » ne soient pas ralentis par la contingence humaine.

Le ras-le-bol des infirmières nous renvoie aussi à la dette immense que nous avons envers celles et ceux qui portent le fardeau de la reproduction de la vie humaine. Lorsque les infirmières prennent la parole, lorsqu'elles mettent leur poing sur la table et exigent qu'on les respecte, elles jettent du sable dans l'engrenage de la machine à gouverner. Elles rappellent qu'ils sont bien beaux, les fantasmes d'une gouvernance froide et mécanique de la société, mais que le fétichisme de l'efficacité et la poursuite de la croissance économique au détriment des richesses sociales ont un coût humain réel.

Lorsque les infirmières disent : « C'est assez! », elles nous forcent à poser un regard lucide sur la destruction programmée de nos institutions publiques, qui découle de l'anti-projet social déployé ces dernières années par le gouvernement du Québec. Elles nous obligent à admettre que les bilans économiques soi-disant heureux, tout comme les annonces préélectorales pathétiquement racoleuses, sont des diversions pour masquer un champ de ruines.

Les familles ne sont pas une marchandise électorale

NATHALIE ST-AMOUR

Professeure à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et chercheuse au partenariat Familles en mouvance (INRS)

MÉLANIE BOURQUE

Professeure à l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

Récemment, le gouvernement Couillard a rendu publiques différentes mesures qu'il compte mettre en place afin d'améliorer la qualité de vie des familles. Pour les parents, toute politique susceptible de faciliter la conciliation de la vie familiale avec les responsabilités professionnelles et les études est certainement la bienvenue.

Dans un avis scientifique publié en 2013 pour le compte de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), nous avions d'ailleurs proposé un assouplissement du congé parental, de même qu'une révision des normes du travail pour permettre aux travailleuses et aux travailleurs d'avoir accès à plus de congés rémunérés pour des raisons familiales et à une période de vacances plus longue.

Nous devrions donc nous réjouir des annonces récentes du gouvernement actuel. Nous accueillons toutefois ces intentions avec une certaine retenue. D'une part, nous croyons, comme d'autres acteurs intéressés

par la situation des femmes et des familles, que la question complexe de la conciliation travail-famille ne doit pas être traitée à la pièce. Elle devrait plutôt faire l'objet d'une politique spécifique qui traduit un engagement social et politique envers les familles québécoises. À ce titre, les études sur les effets des politiques montrent qu'il est difficile d'évaluer les impacts d'une mesure prise isolément. De plus, il faudra attendre les détails de la mise en œuvre de ces programmes afin de pouvoir saisir pleinement leurs bienfaits pour les mères, les pères et les autres intervenants impliqués.

Exercice électoraliste

Notre plus grande critique vise toutefois l'exercice électoraliste auquel se prête le gouvernement de monsieur Couillard avec l'annonce de ces mesures visant les familles. Disons d'emblée que le Parti libéral n'est pas le seul à courtiser les familles en cette période préélectorale. De son côté, le Parti québécois entre en opération de séduction en parlant de services de garde. Il suggère de revenir à un tarif de garde unique, peu importe le revenu des parents, et de diminuer le coût pour un deuxième enfant. Dans le cas d'un troisième enfant ou pour les familles dont le revenu annuel est de moins de 34 000\$, le service serait tout simplement gratuit. Dans le camp de la CAQ, le chef, qui se targue de vouloir for-

mer un gouvernement des familles, reste plutôt discret sur les moyens qu'il compte mettre en place.

Or, nous souhaitons rappeler aux femmes et aux hommes politiques du Québec que les familles ne sont pas une marchandise électorale et qu'elles continuent de contribuer au développement démographique, social et économique du Québec au quotidien.

Pourtant, le gouvernement actuel est celui qui a mis en place la modulation des tarifs pour les services de garde, une mesure qui a favorisé le développement des services de garde à but lucratif et qui a ouvert une brèche dans la solidarité sociale envers les familles. Mentionnons également le sous-financement des organismes communautaires œuvrant avec les familles et pour défendre leurs droits. La précarité financière de ces organismes est lourde de conséquences : trop d'énergie doit être consacrée à la recherche de financement plutôt qu'à répondre aux besoins des familles.

Rappelons finalement que ce sont les femmes et les hommes, les proches aidants, qui doivent compenser le manque d'accessibilité aux services publics; pensons ici aux services de soutien à domicile par exemple. Il serait donc temps qu'un gouvernement propose une politique de conciliation travail-famille intégrée en début de mandat plutôt que des mesures à la pièce en campagne électorale qui risquent fortement d'être oubliées.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (chercheur photos); information générale : Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Baillargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondantes parlementaires à Québec) Dave Noël (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle : Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale : Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux : Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique : Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis); DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebail (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux avis légaux), Alessandra Tantalio et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PRODUCTION Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaitis; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle); ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Plus de la moitié des policiers de l'UPAC songent à quitter l'unité, dit le président de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec.

UPAC

SUITE DE LA PAGE 1

propre enquête sur les sujets qui l'intéressent, a-t-elle soutenu. Même les policiers ne font pas d'enquête sur ce qu'ils veulent.»

Le travail passé de Guy Ouellette à la Commission des institutions ne peut pas justifier d'aller recueillir des informations dans le plus grand secret, a-t-elle dit. «Un juge ne discute pas d'une cause en l'absence d'une des deux parties. C'est la même chose en commission parlementaire: les gens qui viennent témoigner le font au vu et au su de tous, la preuve est recueillie en toute transparence», a-t-elle souligné.

M^{me} Valois a aussi remarqué que MM. Prud'homme et Ouellette «s'autorisent à se parler parce qu'ils se connaissent depuis longtemps [depuis 1992, quand ils étaient tous deux à la SQ]». «Mais ce faisant, ils ne reconnaissent pas qu'il y a une séparation des pouvoirs, qu'ils ont chacun un rôle [différent] et qu'on ne peut pas impunément faire ce qu'on veut», a-t-elle rappelé.

Martin Coiteux indifférent

Le ministre Coiteux a été moins exigeant. Dans un point de presse où il a néanmoins déclaré qu'il valait mieux que le gouvernement ne se mêle pas des enquêtes, il a assuré qu'il ne voyait pas de problème à ce que Guy Ouellette ait des contacts réguliers avec Martin Prud'homme — no-

tamment lors «d'événements médiatisés», comme l'a précisé ce dernier. «Des gens qui ont travaillé ensemble à l'intérieur d'un corps policier comme la Sûreté du Québec, c'est un petit peu normal qu'il se soit créé des liens», a déclaré le ministre. «Ça ne veut pas dire que les gens ne peuvent pas se comporter de la bonne façon pour s'assurer de la qualité de leur travail et, en particulier, de l'intégrité de l'ensemble des enquêtes. C'est ça qui est important. Mais est-ce qu'on doit demander aux gens de renoncer aux relations et aux amitiés qu'ils ont tissées à travers toute leur vie? Bien, non!» a-t-il lancé.

Quelques instants plus tôt, le ministre Coiteux passait en trombe devant les médias pour se diriger, le pas rapide, vers l'édifice abritant les bureaux du premier ministre. Au Salon bleu, le leader parlementaire du gouvernement, Jean-Marc Fournier, venait tout juste d'annoncer la suspension des étapes finales du projet de loi 107, qui doit faire de l'UPAC un corps policier indépendant. Pourquoi? «On reporte à mardi, il y aura plus de personnes de notre côté, le premier ministre sera là», a répondu le principal intéressé. Rien à voir avec les plus récentes tuiles qui s'abattent sur l'UPAC, a-t-il assuré.

Le Parti québécois a tenté, sans succès, de faire ajourner les travaux sur le projet de loi. «Prenez un moment pour réfléchir [et déterminer] si c'est opportun que le premier projet de loi qui soit adopté en 2018, ce

soit le projet de loi 107», a suggéré Pascal Bérubé. «Dans le cas de l'UPAC, ça s'accumule, et on ne pose jamais de questions sur la capacité de l'administration actuelle à gérer davantage de pouvoirs.»

La Coalition avenir Québec s'est dite «troublée» par les plus récentes révélations concernant l'UPAC et a demandé des «éclaircissements». «M. Coiteux doit se rendre compte qu'il est le responsable principal de ce cafouillis», a ajouté le député solidaire Amir Khadir, dénonçant le climat de travail «malsain» qui règne à l'UPAC.

De nouveaux indices sur le climat à l'UPAC

Les rumeurs et suppositions sur le climat délétère au sein de l'UPAC se sont multipliées au cours des derniers mois. Elles se sont concrétisées récemment dans deux rapports rendus publics par le gouvernement, dans les déclarations d'enquêteurs actuels et passés de l'UPAC devant le tribunal et puis, jeudi, dans les déclarations d'un chef syndical et le dépôt d'une poursuite que l'ex-numéro deux de l'UPAC intente contre le gouvernement.

Le président de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec, Pierre Veilleux, a ainsi déclaré que des rencontres avec les policiers de la SQ travaillant au sein du Bureau des enquêtes sur la corruption de l'UPAC lui ont permis de conclure que plus de la moitié d'entre eux sont malheureux au point de songer à quitter l'unité «le

plus rapidement possible». «Il y en a qui sont tombés en pleurs [lors des rencontres avec le syndicat]», a-t-il relaté au *Devoir*. «Quand j'entends les déclarations, que d'un coup de baguette magique on va régler tous les problèmes, qui sont profondément ancrés à l'UPAC à cause de la mauvaise gestion, je commence à avoir peur pour l'intégrité de mes membres. C'est impossible que le [projet de loi] 107, en étant adopté demain matin, rende tout le monde content et fasse tout rentrer dans l'ordre. Ça n'a pas de sens!» a-t-il lancé. Une source du milieu policier a été plus directe: «Ce que M. Coiteux dit, que d'en faire un corps policier va créer un sentiment d'appartenance, c'est de la grosse *marde*.»

Autre tuile: l'ex-numéro deux de l'UPAC Marcel Forget a déposé mercredi une poursuite de deux millions de dollars contre le gouvernement Couillard, auquel il reproche d'avoir manœuvré en coulisses pour orchestrer son «congétiement public et abusif», le 30 novembre. «M. Forget est le bouc émissaire d'une crise qui perdurait à l'UPAC et au ministère de la Sécurité publique depuis plusieurs mois, le gouvernement ayant choisi de le congédier dans le seul but de sauver les apparences», prétend l'administrateur déchu, qui a démissionné à la suite de révélations mettant en cause son éthique.

Avec Améli Pineda
et Marco Bélaïr-Cirino
Le Devoir

REM

SUITE DE LA PAGE 1

Car en excluant Bombardier, le processus se trouve ainsi à écarter une compagnie dans laquelle la Caisse a elle-même investi de façon importante en 2015, à une époque où la division aéronautique de Bombardier souffrait du poids de son programme d'avions C Series. La Caisse avait alors décidé d'investir 1,5 milliard \$US dans la division transport, celle qui génère habituellement des profits.

Selon M. Sabia, la Caisse gère le projet, mais elle est également un investisseur. «Notre équipe a fait le choix pour livrer l'objectif fondamental de ce processus, soit le meilleur projet au meilleur prix», a-t-il dit. Et le REM comptera 65% de contenu québécois, a-t-il répété.

Des inquiétudes

Il a été impossible de joindre le président du syndicat des employés de La Pocatière, Mario Guignard. Mais celui-ci a affirmé en entrevue à Radio-Canada que l'usine risque de vivre des «pertes d'emplois», car l'obtention du contrat aurait pu consolider ses assises «à long terme».

Bombardier a dit avoir soumis une «offre très concurrentielle pour répondre aux besoins de mobilité» de la région montréalaise. «Nous comprenons et nous partageons la déception de nos employés.»

«À partir d'aujourd'hui, le carnet de commandes de La Pocatière porte sur 12 mois, jusqu'en 2019, mais après ça, c'est zéro», a dit un porte-parole de Bombardier Transport, Eric Prud'homme. M. Couillard a mentionné quelques projets connus du public, a-t-il ajouté. Pour assurer la continuité fluide des activités de l'usine, «à un moment donné, ça va prendre un signal clair», a dit M. Prud'homme.

L'entreprise a quand même décroché d'importants contrats en 2017, notamment en Asie, à Londres et pour le RER à Paris. À la fin septembre 2017, le carnet de commandes de Bombardier Transport se situait à 33 milliards \$US.

À la Bourse de Toronto, l'action de Bombardier, qui tiendra une conférence téléphonique le 15 février pour discuter de ses états financiers trimestriels, a reculé de 2% à 3,20\$. Celle de SNC a perdu 0,5% à 52,39\$.

Lorsque Bombardier n'a pas été retenue pour le contrat potentiel de 3,2 milliards à New York, *Le Journal de Montréal* a publié le jour même une note interne au langage dur. Le président de Bombardier Transport, Benoit Brossoit, affir-

maît: «Notre mauvaise performance et les retards importants [...] sur le projet des voitures R-179 ont scellé le sort de notre offre [...] la décision de notre client démontre que le marché n'est plus disposé à accepter des retards dans la performance et à subir l'impact de nos manquements.»

Des offres «inacceptables»

SNC-Lavalin a été gagnante dans les deux volets du projet du REM puisque c'est le consortium dont elle fait partie qui a obtenu l'autre contrat, celui des travaux d'ingénierie et de construction des infrastructures. Outre SNC-Lavalin, le consortium Groupe NouvLR regroupe Dragados Canada, Groupe Aecon Québec, Pomerleau et EBC.

C'est d'ailleurs le volet ingénierie et construction qui a entraîné une hausse des coûts du projet et des délais supplémentaires, puisque le REM accueillera ses premiers passagers à l'été 2021, et non en 2020 comme prévu.

Michael Sabia a indiqué que les soumissions reçues l'automne dernier pour ce volet étaient «inacceptables». CDPQ Infra a donc pris une pause pour engager des discussions avec les consortiums. Cet exercice a notamment permis de réduire les coûts d'exploitation du REM, mais la facture globale du projet a augmenté, passant de 6,04 à 6,3 milliards, a-t-il dit sans vouloir divulguer la valeur des contrats octroyés.

«Il n'y a aucun impact sur nos partenaires, leurs investissements et sur les tarifs des usagers. Selon nous, ce processus est un succès», a ajouté M. Sabia.

La contribution de Québec au projet et celle d'Ottawa demeureront les mêmes, soit de 1,28 milliard de dollars chacune. Celle d'Hydro-Québec sera de 295 millions. De son côté, l'Autorité régionale de transport métropolitain versera 512 millions. La part de CDPQ Infra sera toutefois en hausse, passant de 2,67 à 2,95 milliards. Michael Sabia a évoqué un rendement attendu de 8 à 9% pour la Caisse.

Le projet du REM devrait créer 34 000 emplois pendant sa construction et 1000 autres qui seront permanents par la suite.

La Caisse entend lancer les travaux au mois d'avril et les rames seront prêtes en 2020. Le projet sera réalisé en plusieurs phases. Une première antenne entrera en service à l'été 2021 et les autres parties du réseau seront réalisées selon une séquence qui reste à déterminer. CDPQ Infra n'a pas été en mesure de dire quand l'ensemble du projet serait achevé.

Le Devoir

JEUX

SUITE DE LA PAGE 1

moins. D'ailleurs, les déclarations à l'annonce de cette nouvelle allaient plutôt dans ce sens: on a dit que c'était bien, mais pour des femmes!» On déconsidère de la sorte la valeur des athlètes féminines et de leur entraînement, estime l'historien du sport. Il est clair, ce faisant, que «le CIO ne s'embarrasse pas de contradictions par rapport à ses propres énoncés en matière d'égalité».

L'entraîneuse de cette équipe de hockey coréenne est une Canadienne. Elle n'a pas été consultée au préalable et ne s'est pas montrée spécialement heureuse de se voir imposer, à la dernière minute, des joueuses qu'elle n'avait pas préparées. «Lorsqu'on a appris qu'elles allaient se joindre à notre équipe, j'ai imaginé le pire scénario», a expliqué l'entraîneuse Sarah Murray.

Selon le politologue Steven Denney, «la société coréenne n'est pas davantage favorable à un tel geste d'union forcée. Je sais que plusieurs se sentent mal pour ces athlètes. Et ils ne sentent pas du tout qu'un tel geste peut contribuer à une vraie détente entre les deux pays».

Car elle est bien passée, explique Denney, cette période où, il y a une vingtaine d'années encore, plusieurs Sud-Coréens espéraient ou, à tout le moins, voulaient encore croire une réunion possible entre les deux Corées. Plus rien

de tel en général, dit-il. Et l'identité nationale sud-coréenne s'est solidifiée sans qu'une idée de réunification possible se développe.

Dans le contexte actuel, cette manipulation des femmes pour laisser croire qu'une réunion des deux pays est envisageable ne constitue en somme qu'une monnaie de singe dont seul profite le jeu diplomatique, croit le politologue.

Les meneuses

Elles sont 229, habillées à l'identique. On les appelle les *cheerleaders* nord-coréennes. Les médias se fascinent pour ces jeunes filles présentées comme un arc-en-ciel de la beauté.

«Je sais bien qu'elles sont, explique Steven Denney au *Devoir*, mais on ne le rappellera pas à l'occasion de leurs prestations. D'ordinaire, elles divertissent le pouvoir de la famille de Kim Jong-un. Elles chantent des hymnes à la gloire du régime. Elles sont un instrument de l'État. On les utilise ici pour fracturer le sentiment du Sud à l'égard du Nord, pour créer ce qu'on appelle là-bas de la division sud-sud, afin de se donner un levier pour agir sur la population.»

Ce ne sont pas des jeunes filles utilisées à titre d'esclaves sexuelles, comme au temps de la domination coloniale japonaise sur la péninsule coréenne. «Ce n'est pas la même chose, précise Steven Denney. Ces *cheerleaders* viennent de milieux avantageés. Elles sont considérées et bien placées dans la société nord-coréenne. Elles savent ce à quoi on les emploie. Aux Olympiques, elles ne chanteront pas des hymnes au régime.» Mais

tout en chantant autre chose, leur présence en parlera favorablement.

La stratégie de la représentation nord-coréenne est matérialisée autour de signes d'apaisement qui prennent forme dans des figures féminines. C'est Kim Yo-jong, la jeune sœur de Kim Jong-un, qui est envoyée comme représentante officielle du pouvoir. Au nom du protocole diplomatique, le président de l'Assemblée populaire suprême nord-coréenne, Kim Yong-nam, 90 ans, mène en principe la délégation. Mais personne n'est dupe du fait que c'est la sœur du chef suprême qui mène le bal. Et tout ce ballet diplomatique, voué à faire croire à une détente en un temps de forte tension autour du nucléaire, est porté par une délégation composée au plus des deux tiers de femmes.

Cette image féminine est soigneusement lissée par le pouvoir nord-coréen. Il n'est pas anodin de signaler que la mini-délégation envoyée en éclaireur avant les Jeux était conduite par une autre femme, Hyon Song-wol, une chanteuse populaire qui est aussi une ancienne concubine du président. En 2013, elle était disparue de la scène publique. On affirma alors qu'elle avait été exécutée.

Une diversion utile

«Cette focalisation sur les femmes nord-coréennes constitue une aubaine pour le CIO qui permet de faire oublier la question du dopage en Russie», explique Patrick Clastres, ainsi que les cas de corruption allégués de plusieurs membres du Comité olympique.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 Renseignements et administration : 514 985-3333

La rédaction	
Au téléphone	514 985-3333
Par courriel	redaction@ledevoir.com
Par télécopieur	514 985-3360
Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)	
Au téléphone	514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais)	1 800 463-7559
Par courriel	abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur	514 985-5967

Publicité	
Au téléphone	514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais)	1 800 363-0305
Par courriel	publicite@ledevoir.com
Par télécopieur	514 985-3340
Avis publics et appels d'offres	
Au téléphone	514 985-3452
Par courriel	avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur	514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement	
Au téléphone	514 985-3322
Par télécopieur	514 985-3340
Par courriel	petitesannonce@ledevoir.com